

# CONTRAT DE VILLE

2015 - 2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE LUXEUIL

VILLE DE LUXEUIL-LES-BAINS



**cget**



*Luxeuil  
les Bains*

VILLE EXEMPLAIRE & SOLIDAIRE

# TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	2
<b>PREMIÈRE PARTIE : LE TERRITOIRE DU CONTRAT DE VILLE</b>	<b>4</b>
Présentation générale	4
La nouvelle géographie prioritaire : le quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)	9
Bilan synthèse de dispositifs contractuels touchant le quartier prioritaire de la ville (2007-2014)	12
<b>DEUXIÈME PARTIE : UN CONTRAT INTÉGRÉ DANS LE PROJET DE TERRITOIRE</b>	<b>14</b>
<b>TROISIÈME PARTIE : LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU CONTRAT DE VILLE</b>	<b>18</b>
PILIER « HABITAT, CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN »	20
PILIER « DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI »	23
PILIER « COHÉSION SOCIALE ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE »	26
LES ACTIONS TRANSVERSALES	31
<b>QUATRIÈME PARTIE : LA GOUVERNANCE DU CONTRAT</b>	<b>34</b>
1. Le pilotage du contrat	34
2. L'équipe projet	35
3. La participation des habitants	35
4. Suivi et évaluation	35
5. Les signataires du contrat	37
<b>ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES</b>	<b>38</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>45</b>

# AVANT-PROPOS

En 2007, la commune de Luxeuil-les-Bains s'est engagée aux côtés de l'Etat, de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, de la Caisse d'Allocations Familiales et d'Habitat 70 dans un Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour la période 2007 – 2010. Il a été prolongé par l'Etat, par avenant pour la période 2011-2014, au profit des quartiers Stade et Messier.

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale a largement remanié le cadre de la politique de la ville, dont l'objectif est de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines, et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. La circulaire du premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération et la circulaire du 15 octobre 2014, relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville, en rappellent les principes structurants :

- Un contrat de ville porté par l'intercommunalité, animé et mis en œuvre par la Ville et fédérant l'ensemble des acteurs concernés par la politique de la ville, parmi lesquels la Région, le Département, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Education Nationale, l'Agence Régionale de Santé, le Procureur de la République, les bailleurs sociaux, Pôle Emploi et la Mission Locale, mais aussi le tissu associatif local et les habitants;
- Une mobilisation prioritaire des crédits de « droit commun », c'est-à-dire les moyens ordinaires de l'Etat et des collectivités préalablement aux dispositifs et crédits spécifiques de la politique de la ville.
- Un processus contractuel ciblé sur la nouvelle géographie prioritaire, qui passe au niveau national de 2350 quartiers à 1300 territoires cibles. Ces nouveaux Quartiers « Politique de la Ville » se substituent au 1er janvier 2015 aux Zones Urbaines Sensibles et aux quartiers inscrits en Contrat Urbain de Cohésion Sociale ;
- Un Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) ;
- Un principe de mobilisation des acteurs locaux et des habitants via la mise en place d'un « Conseil Citoyens » qui apportera sa contribution au contrat de ville.

L'ensemble de ces dispositions doivent se traduire dans des contrats de ville de nouvelle génération intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique des politiques publiques en direction des quartiers. Ces enjeux ambitieux nécessiteront un engagement partenarial, pluriannuel et financier des signataires.

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, un quartier prioritaire a été identifié, substitué depuis le 1er janvier 2015 aux précédents zonages (zone urbaine sensible/quartier CUCS) : Stade-Messier.

Un travail de recensement des dispositifs, moyens, actions existant en faveur des quartiers a été mené auprès de l'ensemble des services de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil et de la Ville de Luxeuil-les-Bains. Il a permis d'étayer le diagnostic territorial partagé réalisé fin 2014. Cet objectif politique de lutte contre les inégalités territoriales a vocation à s'inscrire dans un Contrat de Ville qui couvrira la période 2015-2020. L'objet de la présente convention est de fixer le cadre du futur contrat, et d'en déterminer notamment :

- LE PÉRIMÈTRE TERRITORIAL.
- LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES.
- LA GOUVERNANCE.

Ce cadre est présenté à l'échelle intercommunale, mais est décliné pour chacun des trois volets thématiques (urbain, économique, social) à l'échelle du quartier. Les habitants seront associés à la mise en œuvre et au suivi des actions.



*Luxeuil  
les Bains*

VILLE EXEMPLAIRE & SOLIDAIRE

# PREMIÈRE PARTIE : LE TERRITOIRE DU CONTRAT DE VILLE

## PRESENTATION GÉNÉRALE

### PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

#### LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

Créée en 2002, la Communauté de communes du Pays de Luxeuil s'étend sur une superficie de 112,71 km<sup>2</sup> avec une population de **14 418 habitants**, et une densité de 128 hab/km<sup>2</sup>. Elle est située au nord du département de la Haute-Saône (70) en région Franche-Comté. La communauté de communes est un Etablissement Public de Coopération intercommunale réunissant 13 communes dont une ville-centre, Luxeuil-les-Bains, de **7248 habitants** et 12 communes périphériques : Baudoncourt, Breuches-les-Luxeuil, Breuchotte, Brotte-les-Luxeuil, La Chapelle-les-Luxeuil, La Corbière, Esboz-Brest, Froideconche, Magnivray, Ormoiche, St-Sauveur et St-Valbert. Outre ses compétences obligatoires de développement économique et d'aménagement de l'espace communautaire, la Communauté de communes s'est dotée de compétences optionnelles -, la protection et la mise en valeur de l'environnement, les services à la personne, famille et action sociale, - et les Equipements collectifs et animations sportives.



#### LA VILLE DE LUXEUIL-LES-BAINS



Ville thermale et touristique, la commune compte **7248 habitants**, sur une superficie de **21,81 km<sup>2</sup>** avec une densité de **323 hab/km<sup>2</sup>**. Luxeuil-les-Bains station classée de tourisme, offre une diversité de services et des atouts qui sont autant de facteurs d'attractivité.



*Luxeuil  
les Bains*

VILLE EXEMPLAIRE & SOLIDAIRE

# DONNÉES GÉNÉRALES SUR LE TERRITOIRE

## DÉMOGRAPHIE ET COMPOSITION DES MÉNAGES

Après avoir approché les 10.000 habitants en 1975, la ville de Luxeuil-les-Bains, centre bourg de la Communauté de communes connaît un déclin démographique constant et régulier (dû essentiellement à un solde migratoire négatif) et compte au dernier recensement de la population en 2011 (Insee), 7248 habitants. Sa population est vieillissante, contrecoup du départ des jeunes actifs, des ménages souhaitant accéder à la propriété et d'un solde naturel négatif.

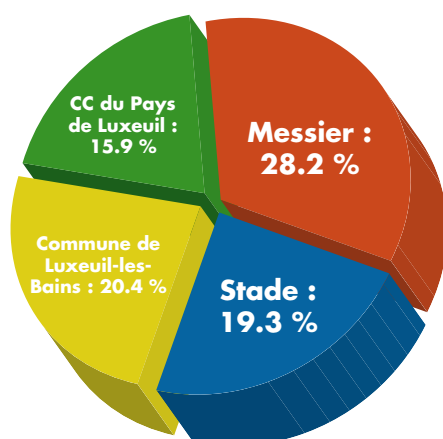
### Population du quartier prioritaire : 1150 habitants

En 2009, la CCPLx compte 6.630 ménages contre 6.544 en 1999, soit une augmentation de 1,3%. Pourtant, dans le même temps, la population des ménages a diminué de plus de 7 %, s'établissant à 14 282 personnes en 2009.

Sur la commune de Luxeuil-les-Bains le nombre des ménages est de 3 523.

La part des « familles monoparentales » sur l'intercommunalité est plus importante que la moyenne départementale, 10 % contre 7 %. La Caisse d'Allocations Familiales comptabilise 117 familles monoparentales concernant 137 enfants de moins de six ans.

### Part des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles



## ÉCONOMIE

Depuis sa création en 2002, la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil détient la compétence développement économique et aménagement de l'espace.

L'économie du Pays de Luxeuil est largement dominée par l'économie présentielle : secteur administratif, du commerce, des transports et des services divers (tourisme, thermalisme, base aérienne, artisanat, banque, assurance, hébergement,...).

Parmi les 958 établissements présents sur le territoire du Pays de Luxeuil en 2012, 609 exercent dans ce secteur soit 64 %. Le commerce et la réparation automobile à eux seuls occupent 255 établissements (27 % du territoire).

L'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale viennent en seconde position avec 126 établissements (13 %). Quant aux établissements industriels et de construction, ils sont au nombre de 109 et 90, représentant respectivement 11 % et 9 % du territoire. Enfin, le secteur agricole occupe seulement 12 établissements. Malgré un impact économique favorable de la BA 116 et de l'économie touristique liée en grande partie à l'activité thermale, la situation économique se détériore, et plus précisément dans l'industrie traditionnelle avec la fermeture d'établissements industriels tels que Dumeste (2007) et Carpenter (2012) sur la ville-centre. De plus, les effets du contexte économique national et international rend difficile une amélioration de la situation de l'emploi sur le bassin économique du Pays de Luxeuil. Ce diagnostic sommaire explique une paupérisation de la population et une précarisation de l'emploi : CDD et recours à l'intérim.

### La Base Aérienne 116 et le Contrat de Redynamisation du site de Défense

Le Livre Blanc sur la défense et la sécurité nationale et la loi de programmation militaire 2014-2019 se sont traduits en Haute-Saône par la dissolution de l'Escadron de Défense Sol Air stationné sur la BA 116 de Luxeuil-les-Bains. Ce choix a eu pour impact la suppression de 228 emplois défense sur le site de la BA 116.

En octobre 2013, le 1er Ministre a confié à M. Le Préfet de la Haute-Saône la rédaction d'un contrat de redynamisation de site de défense (CRSD), permettant la mobilisation de fonds spécifiques pour des actions favorisant la revitalisation économique de notre territoire.

*Luxeuil  
les Bains*

VILLE EXEMPLAIRE & SOLIDAIRE

## L'EMPLOI

	QPV	VILLE	CCPLX	DPT
TAUX DE CHÔMAGE EN %	NC	19,5	15,01	11,8
TAUX D'ACTIVITÉ EN %	NC	69	71,7	72,6
TAUX D'EMPLOI EN %	NC	55	55,5	

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante. Comparé à l'Intercommunalité et au département le taux d'activité de la ville de Luxeuil-les-Bains en 2009 est légèrement inférieur.

Concernant le taux de chômage de la population en général, celui-ci reste très élevé. Le marché du travail local et la crise économique ont d'abord impacté les jeunes de - 25 ans, avec un taux très élevé en comparaison de la moyenne départementale et nationale, et depuis 2009 touché les seniors et les 25-49 ans (part plus importante des licenciements et des fins de contrats).

→ PART DES MÉNAGES RECEVANT AU MOINS UNE ALLOCATION DE CHÔMAGE : 28,3 %

→ LA PART DES DEMANDEURS D'EMPLOI DE LONGUE DURÉE (DELD) EST ÉLEVÉE SUR LE QUARTIER PRIORITAIRE (60% DES DEMANDEURS SONT INSCRITS DEPUIS PLUS DE 2ANS).

→ AU 31 AOÛT 2015, 218 DEMANDEURS D'EMPLOIS SONT RECENSÉS SUR LE PÉRIMÈTRE DONT :

- 131 disposent d'un moyen de locomotion
- 146 sont bénéficiaires des minima sociaux (63 RSA socle/19 RSA sans activité)
- 28 ont moins de 26 ans
- 57 ont plus de 50 ans

→ LE TAUX DE CHÔMAGE DES HOMMES ET PLUS PARTICULIÈREMENT DES FEMMES EST GLOBALEMENT PLUS IMPORTANT QUE SUR LE RESTE DU TERRITOIRE.

→ LA COMPILATION DES DONNÉES DES TAUX D'ACTIVITÉS ET DE CHÔMAGE PERMET D'OBSERVER DES SITUATIONS DE FRAGILITÉ PAR RAPPORT À L'EMPLOI POUR LES HABITANTS DU QPV, CEUX-CI ÉTANT PLUS IMPACTÉS PAR LES RISQUES DE CHÔMAGE ET DE PRÉCARITÉ.

## REVENUS

	VILLE	CCPLX	DPT
REVENU MÉDIAN (€)	15 345	20 815	17 728
RAPPORT INTER DÉCILES	8,4	5,5	4,2

Le revenu médian de Luxeuil-les-Bains est très inférieur à celui de l'Intercommunalité. Depuis 2008, on observe une évolution des salaires relativement plus faible que dans le reste du département. Les rapports inter déciles des revenus sont utilisés pour mettre en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres. Plus cet indice est élevé, plus l'écart entre les hauts et les bas salaires est important. Ainsi, à Luxeuil-les-Bains l'écart entre les hauts et bas salaires est plus important que dans le reste du territoire. Ceci étant dû essentiellement au poids important des emplois non qualifiés et de la moindre présence des postes d'encadrement.

→ LA PART DES BAS REVENUS SUR LE QUARTIER PRIORITAIRE EST DE 38,4 %

→ LE REVENU MÉDIAN ANNUEL PAR MÉNAGE EST DE 8 100 EUROS SOIT LE PLUS BAS DU DÉPARTEMENT.

→ LE QUARTIER PRIORITAIRE REGROUPE UNE POPULATION EN DIFFICULTÉ OÙ LA PRÉCARITÉ VA DE PAIR AVEC UNE DÉPENDANCE ACCRUE AUX REVENUS DE TRANSFERTS (PRESTATIONS FAMILIALES, ALLOCATIONS DE CHÔMAGE, PRESTATIONS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE).



*Luxeuil*  
les Bains

VILLE EXEMPLAIRE & SOLIDAIRE

## LOGEMENT

En 2009, la CCPLx compte 7.946 logements dont 84 % de résidences principales. Cette part est identique à la moyenne nationale et inférieure de seulement 1 point à celle du département. Quant aux logements vacants, ils représentent 12 % du parc. C'est 4 points de plus que le département et 6 points de plus que la moyenne française. La croissance des logements vacants est une constante sur la période 1968-2009. Sur les 7.946 logements que compte la CCPLx en 2009, 4.493 sont des maisons et 3.366 sont des appartements. Le parc social de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil représente 788 logements répartis sur trois communes, soit 26 logements de moins qu'en 2008. Cette baisse est entièrement enregistrée sur la commune de Luxeuil-les-Bains.

Les Luxoviens sont répartis sur un centre-ville ancien qui a été rénové dans le cadre d'un Projet de Développement Global (1999-2007), des quartiers résidentiels, un parc immobilier social public (Habitat 70, Néolia, SNI) comptant 732 logements occupés par des ménages.

→ LA PLUS IMPORTANTE CONCENTRATION DE LOGEMENTS SOCIAUX (TYPE HLM) EST SITUÉE DANS LE QUARTIER STADE-MESSIER (80 À 90 %).

→ MÉDIANE DE LA SURFACE DU LOGEMENT (EN M<sup>2</sup> PAR PERSONNE) 35,5 M<sup>2</sup>

→ PART DES MÉNAGES INSTALLÉS DANS LEUR LOGEMENT DEPUIS MOINS DE 5 ANS FIN 2011 : 55 %

→ LE PARC DE LOGEMENTS PUBLICS A ÉTÉ EN PARTIE RÉHABILITÉ, IL EST AUJOURD'HUI EN BON ÉTAT GÉNÉRAL. NÉANMOINS, COEXISTENT SUR CE QUARTIER DES LOGEMENTS COLLECTIFS PRIVÉS EN COPROPRIÉTÉ QUI SONT ESTIMÉS EN TRÈS MAUVAIS ÉTAT.



## SCOLARITÉ

Les capacités d'accueil scolaire sont globalement suffisantes et bien répartis sur le territoire.

Sur le territoire de l'Intercommunalité on compte :

- **14 écoles maternelles et primaires** dont 2 Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI) dispersés à Breuchotte et à La Chapelle-les-Luxeuil. 6 écoles sont localisées sur la Ville de Luxeuil-les-Bains.
- **3 collèges** (dont un privé) localisés sur la Ville de Luxeuil-les-Bains
- **1 lycée** ( sur 2 site section générale, professionnelle, BTS) localisé sur la Ville de Luxeuil-les-Bains

### Part des non diplômés par sexe

		Nombre de femmes non diplômées	Part Femmes (en %)	Nombre d'hommes non diplômés	Part Hommes (en %)
Centre Nord		164	15.4	138	14.8
Centre Sud		167	21.4	90	15.2
Messier	Z0811	208	33.2	174	29.9
du Stade	Z0811	100	19.6	82	20.7
<b>Commune de Luxeuil-les-Bains</b>		<b>639</b>	<b>21.4</b>	<b>484</b>	<b>19.3</b>
<b>EPCI : CC du Pays de Luxeuil</b>		<b>1186</b>	<b>20.6</b>	<b>959</b>	<b>17.8</b>

## SANTÉ

Sur le volet de la santé, une partie de la population est confrontée à certaines difficultés d'accès aux soins. Le territoire de Luxeuil-les-Bains fait partie des quelques communes du Département qui connaissent une part importante de bénéficiaires de la CMU-C. Sur le plan des addictions, les niveaux de consommation de certaines substances psychoactives (alcool, tabac, cannabis) demeurent très élevés, notamment chez les plus jeunes. Les données statistiques de l'ARS démontrent une prévalence du surpoids très élevé en comparaison des autres territoires de la Région

**Offre de service médical ou paramédical très faible, avec uniquement la présence d'une pharmacie.**

**Programme PNNS décliné depuis 2010 sur le QPV, avec des actions de sensibilisation à l'équilibre alimentaire et à la promotion d'activités physiques (Incitation à la Première Licence, Atelier REPOPOP, Fruit à la récré...)**

*Luxeuil*  
les Bains

VILLE EXEMPLAIRE & SOLIDAIRE

## TRANSPORT

La commune de Luxeuil-les-Bains est dotée d'une ligne de transport urbain. Il permet de structurer les déplacements, vers et depuis le centre-ville ou les zones d'activités et il est assuré par une desserte régulière (toutes les heures).

**Le quartier est bien desservi au niveau des transports en commun (bus, gare multimodale...) et l'on peut facilement accéder à pied au centre-ville.**

## LES ÉQUIPEMENTS, SERVICES À LA PERSONNE

Le niveau d'équipements est satisfaisant au regard de la strate démographique.

Le Pays de Luxeuil est bien pourvu en équipements sportif, culturel, ludique ou socio-culturel.

L'offre de services en matière d'insertion sociale est correctement dimensionnée aux problématiques rencontrées : le Pays de Luxeuil est couvert par une mission locale, une structure d'insertion par l'activité économique et par de nombreux services publics : agence Pôle Emploi, Centre Médico-social, CCAS, permanences de la CAF et de la CPAM.\*

**Tissu associatif riche et dense, présence d'équipements de types centre social, garderie, accueils de loisirs, terrain multisport, restaurant scolaire, écoles, Maison des Solidarités, Agence postale, petits commerces...**



*Luxeuil*  
les Bains

VILLE EXEMPLAIRE & SOLIDAIRE



# LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE : LE QUARTIER PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (QPV)

La nouvelle géographie prioritaire a été définie par le décret n° 2014 - 1750 du 30 décembre 2014 « fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ».

Le nouveau quartier prioritaire de la ville a été défini réglementairement, sur la base du critère unique du niveau de revenus des ménages. S'appuyant sur le « carroyage », cette nouvelle méthode développée par l'INSEE consiste à découper le territoire métropolitain en carreaux de 200 mètres de côté et à y introduire des données statistiques faisant ressortir les concentrations de pauvreté. Ainsi, sont considérés comme prioritaire, les quartiers (ou ensemble de quartiers) de plus de 1000 habitants, où le revenu médian par unité de consommation est inférieur à 60% du revenu moyen médian national (pondéré par le revenu médian de l'unité urbaine). Pour le Pays de Luxeuil, le quartier Politique de la ville reste localisé sur les secteurs du quartier du Stade et du Messier avec néanmoins une modification du périmètre concerné par le CUCS. Ce quartier présente toutes les caractéristiques socio-démographiques des quartiers difficiles : chômage élevé, familles issues de l'immigration, ségrégation urbaine...

Le quartier « Stade-Messier » reconnu prioritaire au titre de la politique de la ville rassemble 1 150 habitants et un revenu médian annuel par ménage de 8 100 euros (source RFL 2011).  
Nom de la zone (codification Etat) : Z0811.  
Au-delà du périmètre réglementaire, il est important de prendre en compte l'environnement du quartier prioritaire, c'est-à-dire les infrastructures situées à proximité : équipements (scolaires, sportifs, culturels...) fréquentés par les habitants du quartier, zones d'activités où ils travaillent, réseaux de transport... Ces périmètres élargis, qui renvoient à la notion de quartier vécu, seront traités dans le Contrat de Ville.

Par courrier en date du 23 février 2015, le Préfet de la Haute-Saône, nous a signifié la validation par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires du périmètre définitif du quartier prioritaire de la ville.



*Luxeuil*  
Les Bains

VILLE EXEMPLAIRE & SOLIDAIRE

# PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Le quartier Stade-Messier, territoire populaire, est confronté depuis le début des années 2000, à d'importantes difficultés d'ordre social et économique. Ces difficultés se traduisent par des périodes de tension et de violences urbaines. Ce quartier a longtemps été stigmatisé du fait de nombreuses incivilités et de trafics de drogue (Vaste coup de filet anti-droque en 2012).

La petite délinquance persiste mais l'action de prévention conduite par les associations locales (centres sociaux, AAMI70, ...) et l'action de répression des services de gendarmerie ont permis de diminuer fortement les actes et le sentiment d'insécurité. On continue à recenser des problèmes récurrents d'incivilités à l'intérieur et aux alentours de la Tour du Messier, représentant au cœur du quartier un ensemble d'habitat collectif de 48 logements qui abritait jusqu'en 2012 un café, fermé sur décision de justice.

Depuis 2009, on observe une amélioration générale de la situation attestée par la baisse progressive de la délinquance générale (malgré une hausse des faits en 2012), de la délinquance des mineurs, des atteintes volontaires à l'intégrité physique et des atteintes aux biens.

Les moyens mis en œuvre tels que la vidéoprotection, le partenariat Police Municipale-Gendarmerie Nationale et les actions de prévention menées par les associations auprès des jeunes et des familles ont produit des effets sur la diminution des actes de délinquance.

Néanmoins, les éléments de contexte doivent amener l'ensemble des acteurs de la prévention de la délinquance à une vigilance accrue : dégradation de la situation sociale des familles, jeunes désœuvrés sans perspectives professionnelles et banalisation de la consommation de produits stupéfiants. Cette prudence a été relevée au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance avec l'élaboration de fiches actions ( Conseil des Droits et Devoirs des Familles, mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre, charte d'accompagnement des élèves exclus temporairement, actions de prévention de la radicalisation et sensibilisation à l'apprentissage des valeurs républicaines, actions citoyennes...)



*Luxeuil*  
Les Bains

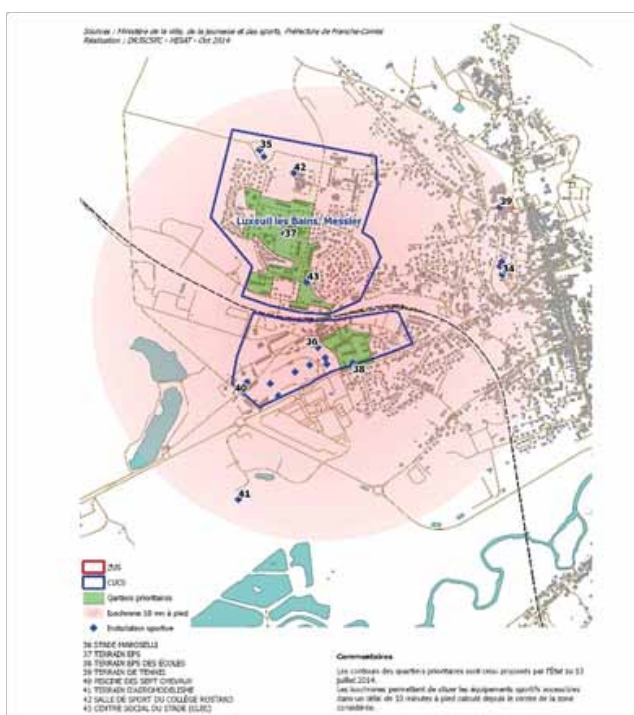
VILLE EXEMPLAIRE & SOLIDAIRE

# PÉRIMÈTRE

La zone prioritaire du quartier est représentée en bleu sur le plan cadastral suivant.



# ÉQUIPEMENTS SPORTIFS



VILLE EXEMPLAIRE & SOLIDAIRE

# BILAN SYNTHÈSE DE DISPOSITIFS CONTRACTUELS TOUCHANT LE QUARTIER PRIORITAIRE DE LA VILLE (2007-2014)

DISPOSITIF	OBJECTIFS	COMMENTAIRE
Contrat Urbain de Cohésion Sociale	<p>5 thématiques du CUCS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Habitat/cadre de vie</li> <li>- Développement économique/emploi</li> <li>- Réussite éducative</li> <li>- Prévention de la délinquance/citoyenneté</li> <li>- Santé/accès aux soins</li> </ul>	<p>De 2007 à 2014, des programmations annuelles comptant en moyenne 30 actions et plus d'une dizaine d'opérateurs, pour un budget total moyen annuel de 300 000 euros répartis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réussite éducative</li> <li>• Citoyenneté, lien social, prévention de la délinquance</li> <li>• Santé</li> <li>• Habitat et cadre de vie</li> <li>• Emploi et développement économique</li> </ul>
Programme de Réussite Educative (PRE)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à la réussite scolaire et lutter contre le décrochage scolaire</li> <li>- Favoriser le soutien et l'accompagnement à la parentalité</li> </ul>	<p>Plus d'une dizaine d'actions financées par le biais du PRE qui contribuent à lutter contre le décrochage scolaire et favoriser le soutien à la parentalité.</p> <p>Mise en place d'une Equipe pluridisciplinaire de soutien</p> <p>Charte d'accompagnement des élèves exclus temporairement</p> <p>Partenariat étroit avec les établissements scolaires</p>
Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à la réussite éducative</li> </ul>	<p>Le CLAS est assuré par les partenaires associatifs : centre social Saint Exupéry et AAMI 70 en lien avec les établissements scolaires et la cellule parentalité.</p> <p>En moyenne cela représente chaque année 60 élèves dont 30 issus des écoles élémentaires.</p> <p>Etablissements scolaires fréquentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecole du Stade, Ecole du Bois de la Dame, Collège Jean Rostand, Collège Mathy, Lycée Lumière</li> </ul> <p>Aide méthodologique complémentaire aux dispositifs de l'Education Nationale</p>
jeune «pôle Contrat Enfance Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Optimiser la politique de développement de l'accueil des moins de 18 ans</li> </ul>	<p>Signé en décembre 2007, renouvelé en en 2011</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un nouvel et unique accueil jeunes «Pôle Ados» pour les 12-17 ans</li> <li>- Création de l'Espace famille par la CCPLx regroupant une crèche et un pole péri-urbain 3 - 12 ans</li> </ul>
Projet Educatif Local	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'implication des enfants, des jeunes et des parents dans la vie locale en leur permettant d'être acteurs</li> <li>- Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes.</li> <li>- Faciliter l'accès pour tous aux loisirs, aux sports, à la culture, à l'information et à la connaissance.</li> <li>- Offrir des accueils de qualité pour les différents temps de vie de l'enfant et des jeunes en complémentarité avec la famille et l'école.</li> <li>- Prévenir les conduites d'exclusion.</li> <li>- Accompagner les parents dans leurs missions éducatives.</li> </ul>	<p>Plusieurs actions en direction de la jeunesse ont été financées dans le cadre de ce dispositif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mise en place d'un Conseil local des jeunes,</li> <li>• chantiers jeunes éducatifs,</li> <li>• animations socio-culturelles,</li> <li>• organisation de séjours de vacances,</li> <li>• visites d'institutions républicaines</li> </ul> <p>Depuis 2013, le Contrat Educatif Local et le Projet Educatif Local n'existent plus sur la commune.</p>
Contrat Local de Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animer une politique partenariale de la prévention de la délinquance</li> </ul>	<p>De 2008 à 2014</p> <p>Installation de caméras de vidéo protection (31) dont 2 sur le QPV.</p> <p>Elaboration d'une Stratégie Territoriale de Sécurité 2013-2016.</p> <p>Actions conduites dans les domaines de la prévention de la récidive (TIG/TNR), de l'éducation à la citoyenneté, prévention situationnelle), accès aux droits et aide aux victimes, prévention des addictions</p> <p>Mise en place d'un médiateur urbain sur le QPV : tranquillité publique</p> <p>Mise en place du Conseil des Droits et Devoirs des Familles accord avec le Procureur pour le Rappel à l'ordre.</p> <p>Mise en place de groupes de travail thématiques.</p>



## DES AXES EN AMÉLIORATION, À POURSUIVRE AU SEIN DU CONTRAT DE VILLE

Les différentes actions financées notamment dans le cadre du CUCS, ont permis depuis 2007 un ensemble de réalisations au service de l'amélioration des conditions de vie des habitants les plus en difficultés. L'évaluation locale des actions relevant des dispositifs «Politique de la ville» fait ressortir les axes suivants :

- Un maintien du lien social et du travail de proximité,
  - Des actions favorisant l'Égalité des chances et la lutte contre les discriminations,
  - Une promotion de la citoyenneté,
  - Des pratiques partenariales qui se développent pour mieux appréhender la complexité des besoins.
- Globalement, on peut dire que ces différents dispositifs contractuels ont permis d'apporter des réponses appropriées à des problématiques particulières identifiées lors du diagnostic préalable à l'élaboration des CUCS ( nécessaire coordination des acteurs, défauts de réussite scolaire et éducative des enfants des quartiers prioritaires, renforcement des actions de soutien à la parentalité etc.)

## LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS OU ASSOCIATIFS

Partenaires privilégiés des acteurs institutionnels, les associations contribuent aux politiques locales de cohésion sociale, que leur objet se situe dans les champs culturel, sportif, social, de l'habitat, de l'éducation, de l'emploi, du droit etc.

En dehors du droit commun, les crédits spécifiques de l'Etat et du Conseil Départemental de la Haute-Saône représentent 45% à 50 % du financement du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, le complément étant versé par la commune, la Communauté de communes ou d'autres financeurs publics ou privés (CAF, Région...)

Entre 2007 et 2014, la participation de l'ACSE et du Conseil Départemental via la Convention Quartiers Urbains Sensibles (CQUS) pour le quartier Stade-Messier s'élève à un montant de 634 465 € dont 273 051 € pour le dispositif Programme de Réussite Educative.

La participation de la ville est à la fois  
 € financière : environ 50 000 euros/an,  
 € humaine : mise à disposition du personnel ou financement de postes  
 € technique : mise à disposition de locaux, de matériel...

## RENFORCEMENT DU TRAVAIL PARTENARIAL

Les Contrats Urbain de Cohésion Sociale ont également permis de renforcer le travail partenarial et l'échange de « bonnes pratiques » professionnelles entre les acteurs qui interviennent dans les quartiers. En revanche, la participation des habitants, dans la définition des objectifs et dans la programmation annuelle des actions, apparaît comme un point de faiblesse des précédents CUCS. Il en est de même de l'appropriation par l'ensemble des acteurs du territoire communautaire des enjeux liés à la Politique de la ville.

*Luxeuil  
les Bains*

VILLE EXEMPLAIRE & SOLIDAIRE

# DEUXIÈME PARTIE :

# UN CONTRAT INTÉGRÉ DANS LE PROJET DE TERRITOIRE

Le contrat de ville est un outil supplémentaire à la mise en œuvre du projet de territoire défini par les élus. Il s'intègre dans des dispositifs existants.

## LE CONTRAT DE PLAN ETAT-RÉGION

Signé le 3 juillet 2015, le Contrat de Plan Etat-Région de Franche-Comté 2015-2020 fait état, dans son volet territorial, de différentes actions en faveur du territoire du Pays de Luxeuil :

### CONTRACTUALISATION AVEC LES TERRITOIRES :

**Le Plan Climat Energie Territorial (via le PETR des Vosges Saônoises).** Des actions seront mise en oeuvre, en lien avec cette thématique, en particulier les problématiques d'économies d'énergie dans les logements et équipements publics mais aussi la thématique du tri (mise en place de la redevance incitative sur le Pays de Luxeuil)

**Le Contrat d'Aménagement et de Développement Durable (via le PETR des Vosges Saônoises).** Validé par le Pays des Vosges Saonoises en juin 2015, le CADD comporte une action de création d'un espace de loisirs sur un équipement du quartier vécu de la politique de la ville : le lac des 7 chevaux. Ce projet d'aménagement permettra de créer des flux extérieurs au quartier de la politique de la ville (familles, néo-touristes et touristes). Il est co-porté par la Communauté de communes du Pays de Luxeuil et la ville de Luxeuil-les-Bains.

**Le Dispositif Aménagement et Développement Durable.** Le Conseil régional a mis en œuvre un nouveau dispositif dans le cadre de sa politique « Aménagement du territoire ». Les opérations éligibles sont les suivantes :

- Les reconversions des espaces dégradés (industriels, militaires, ferroviaires...);
- Les opérations de renouvellement urbain et recomposition urbaine ;
- Les opérations de restructuration de quartiers d'habitat social ;

Sur le quartier prioritaire de la politique de la ville, deux actions pourront se positionner dans ce dispositif à savoir :

- la requalification de la friche industrielle DUMESTE (quartier vécu), portée par la Communauté de communes du Pays de Luxeuil avec l'implantation de nouvelles activités,
- le projet d'aménagement de l'ancienne cité militaire du stade qui fait actuellement l'objet d'une étude de programmation urbaine.

En ce qui concerne les engagements de l'Etat, le CPER fait apparaître le territoire de Luxeuil-les-Bains en « Territoire fragile » de niveau rouge. Cette classification permettra l'intervention prioritaire des crédits FNADT en appui de la politique territoriale du Conseil régional notamment :

- L'amélioration de l'offre de services au public (maisons de santé, dispositifs pour les personnes fragiles...)
- Accompagnement des actions de reconversion des espaces dégradés et de développement des modes doux de déplacement

De plus, le CPER a validé la zone d'emploi de Luxeuil-les-Bains en zone « d'intervention prioritaire » en instituant un Service Public de l'Emploi de Proximité (SPE-P). Il s'agit d'un lieu privilégié de concertation des acteurs territoriaux pour la mise en place de projets locaux de développement de l'emploi et de réponses aux besoins de sécurisation des transitions professionnelles par la mobilisation des outils de politique de l'emploi et de formation professionnelle.

## LES FONDS EUROPÉENS

Le Programme opérationnel FEDER-FSE a été adopté par la Commission européenne le 10 novembre 2014, parmi les 4 premiers programmes régionaux français. L'objectif spécifique 5.2 du programme « Augmenter la qualité du cadre de vie dans les quartiers prioritaires » est cependant dédié au quartiers relevant des pôle métropolitains.



Luxeuil  
les Bains

VILLE EXEMPLAIRE & SOLIDAIRE

Le Programme de Développement Rural FEADER a été adopté par la Commission Européenne le 17 septembre 2015. Dans ce programme, la sous-mesure 7.4 (Aide aux investissements dans la mise en place, l'amélioration ou le développement des services de base au niveau local pour la population rurale, y compris les activités culturelles et récréatives, et des infrastructures qui y sont liées) peut quant à elle être actionnée dans le cadre des projets liés à la santé, l'enfance et la petite-enfance, bâtiments regroupant des services, ainsi que les investissements liés à la culture, les sports et les mobilités. Lors de la rédaction des plans annuels d'actions cette mesure sera sollicitée par les collectivités en lien avec leurs compétences. Les projets pourraient ainsi toucher l'Espace Famille (accueils péri et extra-scolaire), l'ancienne chapelle du Messier (offrant des possibilités intéressantes en matière d'accueil d'activités culturelles), la Halle Beauregard, ...

Enfin, Le Pays des Vosges Saônoises a été retenu dans le cadre de l'appel à projets LEADER. Le quartier Politique de la Ville pourra bénéficier d'aides en sollicitant ce fonds sur différentes mesures comme par exemple :

→ **MESURE 1. ACCROÎTRE LES ACTIONS EN FAVEUR DU CLIMAT FAVORISANT LA CRÉATION D'ACTIVITÉS (MODES DE TRANSPORTS ALTERNATIFS, SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE..)**

→ **MESURE 2 :CONFORTER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LE PROMOUVOIR GRÂCE À CES ATOUTS ET SES RICHESSES (APPROPRIATION POSITIVE DU TERRITOIRE PAR LES ARTS, LA CULTURE ET LES LOISIRS).**

## **LE CONTRAT DE REDYNAMISATION DU SITE DE DÉFENSE**

Signé avant la fin 2015, ce contrat permettra la mobilisation de crédits « défense » permettant de recréer de l'activité économique. Dans le cadre du quartier Politique de la ville, plusieurs actions ont été inscrites avec un effet bénéfique direct au sein du quartier prioritaire :

- Requalification de la friche Dumeste dans la zone des Athelots
- Fonds de soutien à la création d'activités : subventions, exonérations (cf. ZRD), prime à l'emploi, actions de formations dédiées. Même si cette action n'est pas dirigée exclusivement sur le quartier prioritaire il peut être un atout au marketing territorial de ce secteur.

De plus, la commune devrait faire prochainement l'objet d'un arrêté ministériel la plaçant en « Zone de

redynamisation Défense ». Ce zonage permet aux entreprises et activités de bénéficier d'exonérations fiscales et sociales.

## **LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ**

En 2011, la Pays des Vosges Saônoises a signé avec l'ARS le Contrat Local de Santé. Une évaluation de ce contrat est en cours. La Contrat de ville s'appuiera sur le nouveau Contrat et proposera des actions venant conforter le programme du CLS. Les thématiques qui avaient été retenues dans le premier contrat trouvent un écho particulier sur le quartier prioritaire :

→ **AXE 1. DÉVELOPPER LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET LA PRÉVENTION : VIOLENCE, JEUNESSE (DONT CONTRACEPTION/ ADDICTIONS), NUTRITION, HYGIÈNE**

→ **AXE 2. AMÉLIORER L'OFFRE DE SOINS ET FAVORISER SON ACCÈS**

→ **AXE 3. RÉDUIRE LES RISQUES SANITAIRES**

## **LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

Le Contrat de ville entre dans la stratégie de développement et d'attractivité du territoire.

### **LES ORIENTATIONS COMMUNAUTAIRES.**

Compétente en matière de développement économique, la CCPLx a une politique dynamique pour la commercialisation de ces zones en baissant en 2015 le prix de cession.

Les compétences de la Communauté de communes sont essentiellement orientées autour de :

- l'organisation d'une offre de proximité, diversifiée et de qualité, dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse : accueils péri et extrascolaires, structures petite enfance, Bureau Information Jeunesse, relais Parents-Assistantes Maternelles...



Luxeuil  
les Bains

VILLE EXEMPLAIRE & SOLIDAIRE

- la structuration d'une offre foncière attractive en matière d'action économique : gestion des zones existantes. De plus, à proximité du quartier politique de la ville :

- **COMMERCIALISATION DE LA ZONE DES SEPT CHEVAUX**
- **REQUALIFICATION DE LA FRICHE DUMESTE.**

- Du fonctionnement de différents équipements et missions de services publics d'intérêts communautaires à savoir :

- Les ordures ménagères avec en 2015 la mise en œuvre de la redevance incitative avec une sensibilisation particulière à programmer sur le QPV

- La gestion d'équipements sportifs (gymnase les Merises, piscine intercommunale,...) et socio-culturels (Centre social Georges Taiclet)

- La gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, située au sein du quartier vécu de la politique de la ville et qui devra faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre des plans annuels d'actions du contrat de ville.

## **LE PACT**

2014 a vu la signature avec les Communautés de Communes de la nouvelle génération de contrats territoriaux du Conseil général de la Haute-Saône : les « PACT » 2014-2019 (Programme d'Actions Concertées Territoriales).

La Communauté de communes du Pays de Luxeuil a choisi de retenir 3 orientations stratégiques :

- **DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE**

- **DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ PRODUCTIVE**

- **DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE.**

Plusieurs actions ont été déclinées dans ce plan de développement, dont il faut noter qu'il a été restreint par des thématiques imposées par le Conseil départemental proposés. En ce qui concerne le quartier prioritaire nous pouvons par exemple citer par exemple :

- **LA CRÉATION D'UN ESPACE AQUALUDIQUE INTERCOMMUNAUTAIRE, SITUÉ AU SEIN DU QUARTIER VÉCU**

- **LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE**

- **LE DÉPLOIEMENT DU HAUT DÉBIT**

## **HABITAT 2020**

En 2011, la communauté de communes du Pays de Luxeuil a signé le Contrat Habitat 2020 avec le conseil général de la Haute-Saône. Dans ce contrat, la ville de Luxeuil-les-Bains a été désignée comme « moteur » avec la mise en place de différentes actions :

- **REVITALISATION DU CENTRE-VILLE**

- **PROGRAMMATION D'UNE OPAH**

- **DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE LOGEMENT (PROGRAMMATION URBAINE AU QUARTIER DU STADE)**

- **TRAVAIL SUR L'HABITAT INDIGNE ET DÉGRADÉ**

Le programme de renouvellement urbain du Contrat de ville s'intègre dans ces orientations.

## **LE CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE ET LE PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

La Caisse d'allocations familiales, la Communauté de communes du Pays de Luxeuil et la ville de Luxeuil-les-Bains sont signataires d'un Contrat Enfance Jeunesse. En 2015, un nouveau contrat va être signé avec des actions en direction du quartier politique de la ville :

- **PÔLE ADOS**

- **ESPACE FAMILLE : CRÈCHE ET ACCUEILS DE LOISIRS (PÉRI ET EXTRA-SCOLAIRES)**

- **CRÉATION D'UN LIEU D'ACCUEIL PARENT-ENFANT.**

De plus, la Caisse d'Allocation familiales intervient sur le quartier prioritaire en particulier par son agrément au centre social situé au cœur du quartier, mais aussi par le soutien financier au poste de référente famille. Les nouvelles dispositions réglementaires liées au Contrat de ville permettront de renforcer ce partenariat et de financer des nouvelles actions sur le quartier prioritaire.



Luxeuil  
les Bains

VILLE EXEMPLAIRE & SOLIDAIRE



# LA VILLE DE LUXEUIL-LES-BAINS

## PRÉFÉREZ LUXEUIL

Au-delà de ses missions régaliennes, l'équipe municipale luxovienne a souhaité mettre un œuvre un plan d'attractivité de son territoire. Ce plan, pensé sur 5 ans, s'articule autour de 3 leviers d'actions : la baisse de la fiscalité, l'habitat et la qualité de vie.

Baisse de la fiscalité. C'est en 2012 que la commune a souhaité baisser le taux de la taxe d'habitation afin de rendre plus attractive l'installation des nouveaux ménages. En 2015, la ville s'est engagée à reverser à la Communauté de communes du pays de Luxeuil le produit de la taxes foncières sur la zone des 7 Chevaux afin de permettre la baisse du prix de vente par la CCPLX.

Les dispositions en matière d'exonérations fiscales liées aux nouveaux quartiers «politique de la ville» trouvent écho au sein du projet « Préférez Luxeuil ».

La mise en œuvre d'une politique de l'habitat est le second levier d'action du plan «Préférez Luxeuil» et ce, autour de trois objectifs :

### → CONFORTER LES LOGEMENTS EXISTANTS, → INCITER À L'INSTALLATION DE NOUVEAUX MÉNAGES,

- augmenter l'offre en terrains constructibles.

La commune a candidaté au programme régional ANRU dans le but de mener à bien cette politique d'habitat sur le quartier prioritaire de la politique de la ville : dédensification du secteur du Messier, nouvelle offre de logement sur le quartier du Stade (étude de programmation urbaine en cours), amélioration des espaces publics (réaménagement de l'ancienne emprise du LO FROSSARD...). De plus, la ville souhaite pouvoir travailler rapidement à la mise en œuvre de la convention d'abattement de la taxe Foncière sur les Propriétés Bâties avec les bailleurs en ayant pour objectif la valorisation des espaces communs et publics.

La qualité de vie est le troisième axe du plan « Préférez Luxeuil ». Les investissements sont aujourd'hui pensés de façon pluriannuelle avec pour objectifs de :

- Renforcer le niveau de services à la population : travaux de voirie, renforcement du « Luxeuil-le-Bus », modernisation et diversification des accueils au public (Maison des Solidarités, Maison des Permanences, Maison du Citoyen).

- Conforter le niveau d'équipements (sportif, culturel et à destination des familles...) par des investissements programmés de modernisation.

- Favoriser la tranquillité publique : réseau de vidéoprotection depuis 2010, 1ère commune signataire d'une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, convention police-gendarmerie (renouvelée en 2015), Conseil des Droits et Devoirs de famille...

- Encourager le développement économique par le soutien aux commerces, services, artisans et entreprises : opération collective de modernisation de l'artisanat des commerces et des services, marketing territorial

- Soutenir les associations et les « bras armés » de la municipalité, forces vives de notre territoire

Deux autres objectifs liés au classement Station classée (unique station du Département) de Tourisme ont été définis :

- Valoriser le patrimoine architectural et naturel

- Travailler au rayonnement touristique de la Station (Luxeuil-les-Bains, unique station classée de Tourisme du Département)

## UNE ÉQUIPE SOUCIEUSE DE LA PROXIMITÉ.

L'écoute est la marque de fabrique de la municipalité. Chaque année est ponctuée de rencontres régulières avec les habitants : réunions publiques, visites de quartiers, réunions de commission extra-municipales, travaux en Conseil des Jeunes et Conseil des sages, pour que les habitants s'expriment sur les différents projets. De plus, un nouveau service de proximité « à votre écoute » est progressivement mis en place pour permettre aux habitants de communiquer rapidement avec les élus et les services. Cette nouvelle organisation a pour but d'optimiser la réactivité et améliorer le suivi, en particulier pour les demandes d'interventions techniques. Le Conseil citoyen mis en place sur le quartier politique de la ville permettra la concrétisation de cette volonté municipale d'écoute et de concertation en impliquant les habitants dans des expérimentations et actions innovantes en matière de solidarité et de « bien vivre ensemble ».



Luxeuil  
les Bains

VILLE EXEMPLAIRE & SOLIDAIRE

# TROISIÈME PARTIE

# LES ORIENTATIONS

# STRATÉGIQUES DU CONTRAT

Trois groupes thématiques et partenariaux se sont réunis régulièrement. Ils ont été mis en place dès le mois de novembre 2014 pour réaliser un état des lieux et élaborer le cadre de référence des priorités du nouveau Contrat de ville (enjeux, objectifs opérationnels et actions).

Par ailleurs, l'instance de concertation imposée par la loi de février 2014 – le Conseil citoyen – a été mise en place et associée à la co-construction du projet.

Ainsi, le diagnostic partagé du quartier Stade-Messier réalisé en automne 2014 sous forme d'ateliers AFOM (atout/faiblesses – opportunité/menaces) et d'échanges, a permis :

- DE MESURER LA SITUATION DU QUARTIER ET LES ÉCARTS AVEC LE RESTE DU TERRITOIRE.
- DE PRÉCISER LES BESOINS DES HABITANTS
- DE MOBILISER AUTOUR DE L'ÉLABORATION DU CONTRAT DE VILLE UN GRAND NOMBRE D'ACTEURS TRÈS DIVERS.

Au niveau intercommunal, les services de l'Etat, de la Région, du Département et de la commune concernée ont participé à la démarche.

**Les différents champs d'action présentés pour chaque axe et orientations stratégiques feront l'objet de fiches actions spécifiques, révisables annuellement, précisant les modalités opérationnelles de mise en œuvre, les moyens humains et financiers mobilisés ainsi que les objectifs précis et chiffrés et leurs modalités d'évaluation.**

## LE COMITÉ DE PILOTAGE

**RÉUNI LE 26 FÉVRIER 2015, A VALIDÉ LES 5 ENJEUX SUIVANTS :**

- Valoriser le quartier Stade-Messier et le reconnecter au centre-ville
- Favoriser l'accès à l'emploi des populations du quartier (formation, mobilité, offres « ciblées »...)
- Offrir les conditions favorables à la création/au développement d'entreprises ou d'initiatives économiques (création d'entreprises, offres foncières et immobilières, revitalisation du commerce, prospection, Insertion par l'Activité Economique...)

→ Maintenir et développer les partenariats acquis dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (Education Nationale, gendarmerie,...) avec une nécessité de mieux promouvoir l'offre de services

→ Impliquer les habitants et les familles.

## 9 OBJECTIFS STRATÉGIQUES

**ONT ÉTÉ DÉTERMINÉS ET RÉPARTIS AU SEIN DES TROIS PILIERS DU FUTUR CONTRAT :**

- HABITAT, CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN
- DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI
- COHÉSION SOCIALE

Ce travail a permis de lancer dès février 2015, en accord avec tous les partenaires, la programmation Politique de la Ville 2015.

Le contrat doit aussi traiter de trois enjeux transversaux qui se déclineront sur l'ensemble des thématiques : la jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que la prévention de toutes formes de discriminations. Les objectifs stratégiques et opérationnels contenus dans les trois piliers, ainsi que les thématiques transversales, seront traduits dans le contrat de ville en plans d'actions, datés et financés.

Ceux-ci devront s'articuler avec les différents plans, schémas et autres documents stratégiques locaux qu'ils déclineront dans le quartier prioritaire, ainsi que les programmes départementaux, régionaux, nationaux et européens ciblant le quartier prioritaire.

*Luxeuil  
les Bains*

VILLE EXEMPLAIRE & SOLIDAIRE

# TABLEAU RECAPITULATIF

PILIER	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS
<b>HABITAT, CADRE DE VIE RENOUVELLEMENT URBAIN</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la mixité sociale</li> <li>• Améliorer les conditions d'habitat et de cadre de vie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversifier l'offre de logements</li> <li>• Améliorer la qualité des espaces publics et leurs usages</li> <li>• Lutter contre l'habitat indigne, énergivore et les copropriétés dégradées</li> </ul>
<b>DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer, développer et maintenir l'activité économique au bénéfice des habitants du quartier</li> <li>• Accompagner l'accès et le maintien dans l'emploi et/ou l'accès à une formation des habitants du quartier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter l'implantation et le développement d'entreprises et d'activité dans le quartier</li> <li>• Soutenir les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi et lever les freins à l'emploi, (formation, santé, mobilité, maîtrise de la langue...)</li> </ul>
<b>COHESION SOCIALE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser le lien social</li> <li>• Favoriser la réussite éducative</li> <li>• Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs</li> <li>• Prévenir la délinquance</li> <li>• Favoriser l'accès aux soins et prévention de la santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir le lien social et la citoyenneté</li> <li>• Accompagner la scolarité et le parcours éducatif des enfants et renforcer le lien école -famille -enfant</li> <li>• Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs</li> <li>• Développer les actions en direction des jeunes exposés à la Délinquance</li> <li>• Prévention Santé : accès aux droits, obésité, prévenir et accompagner la prise en charge des souffrances psychosociales (isolement social, comportements addictifs...)</li> </ul>



*Luxeuil  
les Bains*

VILLE EXEMPLAIRE & SOLIDAIRE

# PILIER « HABITAT, CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN »

Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain comprend la gestion urbaine de proximité, le logement et l'habitat, les transports et la mobilité.

Dans le quartier prioritaire Stade-Messier, l'enjeu de l'habitat et du renouvellement urbain est l'une des priorités de l'équipe municipale. En effet, depuis plusieurs années un travail est en cours sur le rééquilibrage de l'offre de logements au sein du quartier.

## RAPPEL DES ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Groupe de travail « Renouvellement urbain » ;

Composition : Ville, Conseil Départemental, Habitat 70, SNI, Centre social Saint Exupéry

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence de services publics (Poste, pôle emploi, gendarmerie...)</li> <li>• Présence de prestataires Pôle Emploi</li> <li>• Desserte du Luxeuil le Bus</li> <li>• Présence d'établissements scolaires et d'équipements (Espace Famille/ équipements sportifs...)</li> <li>• Vie associative dynamique</li> <li>• Présence du Bailleur public Habitat 70</li> <li>• Projet de réaménagement du LO FROSSARD</li> <li>• Pôle commercial au stade</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déficit d'image : notion de « quartier », image de délinquance (même si elle n'est pas forcément justifiée)</li> <li>• Quartier du stade « vide »</li> <li>• Vacance pour le bailleur (52 logements vacants sur la commune dont 42 sur le quartier)</li> <li>• Offre inadaptée à la demande (habitat collectif vertical)</li> <li>• Incivilités répétées (dépôts sauvages)</li> <li>• Copropriétés dégradées</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de déconstruction d'immeubles sur le secteur du Messier par le bailleur</li> <li>• Déconstruction du quartier du Stade et projet de programmation</li> <li>• Nouvelle gendarmerie et offre de parcelles à bâtir de la SNI dès 2016</li> <li>• </li> <li>• Locaux communaux inutilisés (Chapelle)</li> <li>• Projets de jardins familiaux communaux</li> <li>• Exonérations/abattements fiscaux liés au périmètre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre de la redevance incitative</li> <li>• Locaux de l'ancienne gendarmerie</li> </ul>

Luxeuil  
les Bains

VILLE EXEMPLAIRE & SOLIDAIRE

**DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS**

<b>RAPPELS DU DIAGNOSTIC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prépondérance d'habitat collectif</li> <li>• Vacance importante des logements</li> <li>• Nécessité de renforcer l'attractivité résidentielle</li> </ul>
<b>COHÉRENCE AVEC LE PROJET DE TERRITOIRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitat 2020</li> <li>• Proposer une nouvelle offre de logements et attirer de nouvelles familles.</li> <li>• Répondre aux attentes en matière de typologie de logements et de qualité de vie</li> </ul>
<b>AUTRES POLITIQUES/DISPOSITIFS MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enveloppe territoriale ANRU</li> <li>• TVA réduite pour l'accès social à la propriété dans les QPV (5,5%)</li> <li>• Abattement de 30% TFPB aux bailleurs publics (convention d'utilisation de l'abattement de TFPB)</li> <li>• Dispositif urbanisme durable (Conseil Régional)</li> <li>• Politique logement du conseil départemental</li> </ul>
<b>PARTIES-PRENANTES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, bailleurs publics et privés, SNI, CDC</li> </ul>
<b>CAHIER DES CHARGES DE L'APPEL À PROJET ET/OU ACTIONS PRESENTIÉS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite de la densification du secteur Messier</li> <li>• Déconstruction de l'habitat collectif vacant</li> <li>• Programmation du secteur du Stade</li> <li>• Programme PSLA au Messier</li> </ul>
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de vacance</li> <li>• Implantation de nouvelles familles</li> </ul>

**LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE, ÉNERGIVORE ET LES COPROPRIÉTÉS DÉGRADÉES**

<b>RAPPELS DU DIAGNOSTIC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Copropriétés privées dégradées</li> <li>• Parc de logements anciens</li> </ul>
<b>COHÉRENCE AVEC LE PROJET DE TERRITOIRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitat 2020</li> <li>• Dispositif Habiter Mieux</li> </ul>
<b>AUTRES POLITIQUES/DISPOSITIFS MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrat Local de santé</li> <li>• Règlement sanitaire départemental</li> <li>• Politique logement du Conseil départemental</li> <li>• Programme d'intérêt Général</li> <li>• Plan Climat Energie Territorial</li> </ul>
<b>PARTIES-PRENANTES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Europe, Etat, Conseil départemental, bailleurs publics et privés, syndicats, Conseil Régional, ARS, Pays des Vosges Saônoises, Communauté de communes du Pays de Luxeuil, gendarmerie, police municipale</li> </ul>
<b>CAHIER DES CHARGES DE L'APPEL À PROJET ET/OU ACTIONS PRESENTIÉS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action de sensibilisation au diagnostic et à la rénovation énergétique des logements</li> <li>• Action de communication sur les dispositifs existants (effilogis, habiter mieux..)</li> <li>• Investissements des bailleurs publics et privés</li> </ul>
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'interventions RSD</li> <li>• Nombre de réclamations traitées</li> <li>• Travaux réalisés</li> <li>• Dossiers PIG</li> </ul>



Luxeuil  
les Bains

VILLE EXEMPLAIRE & SOLIDAIRE

## AMÉLIORER LA QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS ET LEURS USAGES

<b>RAPPELS DU DIAGNOSTIC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Incivilités</li> <li>• Image dévalorisée du quartier</li> </ul>
<b>COHÉRENCE AVEC LE PROJET DE TERRITOIRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accentuer la résidentialisation</li> <li>• Améliorer l'aménagement et la sécurisation des espaces publics</li> <li>• Garantir la maintenance et la gestion des espaces publics</li> <li>• Mise en œuvre de la redevance incitative</li> </ul>
<b>AUTRES POLITIQUES/DISPOSITIFS MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enveloppe territoriale ANRU</li> <li>• Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB</li> <li>• Dispositif urbanisme durable (Conseil Régional)</li> <li>• Amendes de police</li> <li>• Adulte-relais</li> <li>• FIPD</li> <li>• Plan Climat Energie Territorial</li> </ul>
<b>PARTIES-PRENANTES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat, bailleurs publics et privés, associations, Conseil citoyen, Communauté de communes du Pays de Luxeuil, SYTEVOM, groupe de travail CLSPD, gendarmerie, police municipale</li> </ul>
<b>CAHIER DES CHARGES DE L'APPEL À PROJET ET/OU ACTIONS PRESENTIES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Convention de Gestion urbaine de Proximité</li> </ul> <p>Toute action concourant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'amélioration des espaces urbains et des espaces communs (cages d'escaliers...)</li> <li>• la sensibilisation aux comportements citoyens dans les lieux publics (prévention, propreté, ...)</li> <li>• la sensibilisation à la gestion éco-responsable des déchets (tri, dépôts sauvages,...)</li> <li>• opérations « nettoyage »</li> </ul>
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signature d'une convention GUP</li> <li>• Nombre de réunions de coordination</li> <li>• Nombre de réclamations traitées</li> <li>• Nombre de dépôts sauvages</li> </ul>



*Luxeuil  
les Bains*

VILLE EXEMPLAIRE & SOLIDAIRE

# PILIER « DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI »

Le pilier développement économique et emploi comprend les actions liées au repérage, accueil, information, accompagnement de 1er niveau, accompagnement à l'insertion professionnelle, la mise en relation des demandeurs et employeurs, la prévention et lutte contre l'illettrisme, l'appui à la création d'activités et le développement économique.

## RAPPEL DES ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Groupe de Travail « développement économique et emploi » Composition : Ville, DIRECCTE, Pôle Emploi, Mission Locale, Trait d'Union, CCI, CM, Centre social Saint Exupéry

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence de services publics (Poste, Pôle Emploi, gendarmerie...)</li> <li>• Présence de prestataires Pôle Emploi</li> <li>• Desserte du Luxeuil le bus</li> <li>• Présence d'établissements scolaires et de services à la jeunesse (Espace Famille...)*</li> <li>• Vie associative dynamique (Centre social, ITEP, AAMI, initiatives partagée...)</li> <li>• Présences d'entreprises et zones économiques</li> <li>• Présence du Bailleur public Habitat 70</li> <li>• Projet de réaménagement du LO FROSSARD</li> <li>• Relais/association d'insertion : NOVEO, Trait d'Union</li> <li>• Equipements sportifs</li> <li>• Pôle commercial au Stade</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perte de Daguet « Primeur »</li> <li>• Déficit d'image : notion de « quartier », image de délinquance (même si elle n'est pas forcément justifiée)</li> <li>• Méconnaissance du quartier et de son offre de services (par les habitants et les extérieurs)</li> <li>• Manque encore de locaux pour l'organisation de manifestations</li> <li>• Enclavement de la ville en général (trains) avec des horaires du Luxeuil le Bus pas toujours adaptés</li> <li>• Friche Dumeste + Enclavement (et passage des camions au cœur du stade)</li> <li>• Quartier du stade « vide »</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financements mobilisables (QPV, CRSD, OCMACS.)</li> <li>• Travaux sur le quartier (clause d'insertion)</li> <li>• Gendarmerie</li> <li>• Rachat de Dumeste par la CCPLx</li> <li>• Activité repassage de Trait d'union (draine de la population)</li> <li>• Projet de la Maison des formations</li> <li>• Projet de loisirs zone des 7 chevaux</li> <li>• Local du Capricorne et Chapelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fermeture du lycée Beauregard ?</li> <li>• Bâtiment gendarmerie</li> <li>• Formation/qualification</li> <li>• Equilibre à trouver entre le Stade et le Messier</li> </ul>



VILLE EXEMPLAIRE & SOLIDAIRE

## OBJECTIFS ET ENJEUX

- Valoriser le quartier Stade-Messier et le reconnecter au centre-ville voire le « dépaupériser »
- Favoriser l'accès à l'emploi des populations du quartier (formation, mobilité, offres « ciblées »...)
- Offrir les conditions favorables à la création d'entreprises ou aux initiatives économiques (création d'entreprises, offres foncières et immobilières, revitalisation du commerce, prospection, IAE...)

FACILITER L'IMPLANTATION ET LE DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES ET D'ACTIVITÉS DANS LE QUARTIER	
<b>RAPPELS DU DIAGNOSTIC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cellules commerciales vacantes</li> <li>• Friche industrielle</li> <li>• Enclavement</li> </ul>
<b>COHÉRENCE AVEC LE PROJET DE TERRITOIRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet d'opération collective de modernisation de l'Artisanat du Commerce et des Services</li> <li>• Politique foncière et immobilière de la CCPLx en faveur des entreprises (acquisition et commercialisation de la friche DUMESTE)</li> <li>• Réaménagement du secteur du Stade (pôle commercial)</li> </ul>
<b>AUTRES POLITIQUES/DISPOSITIFS MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exonération TFPB/CFE/CVAE en faveur des TPE</li> <li>• Contrat de Redynamisation du site de Défense</li> <li>• FISAC</li> <li>• Convention de revitalisation</li> <li>• Urbanisme durable (Conseil régional)</li> <li>• Politique « développement économique » du Conseil Départemental</li> <li>• NACRE</li> <li>• SPE-P</li> </ul>
<b>PARTIES-PRENANTES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Europe, Etat, Conseil départemental, Conseil régional, Communauté de communes ARD, Action 70, CCI, CMA, Pôle emploi, Caisse des dépôts, Bâtifranc, BGE, Copilot,...</li> </ul>
<b>CAHIER DES CHARGES DE L'APPEL À PROJET ET/OU ACTIONS PRESENTIES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissements publics et privés (résorption de friches, développement d'activités, acquisitions immobilières et matérielles)</li> <li>• Portage immobilier</li> <li>• Marketing territorial, prospection</li> <li>• Actions de sensibilisation à la création/reprise d'entreprises</li> <li>• <u>A travailler</u> : Insertion par l'Activité Economique / Citélab / Pôle Territorial de Coopération Economique / Régie de quartier</li> </ul>
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de contacts</li> <li>• Nombre d'implantations</li> <li>• Travaux réalisés</li> </ul>



**SOUTENIR LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI ET LEVER LES FREINS À L'EMPLOI, (FORMATION, SANTÉ, MOBILITÉ, MAÎTRISE DE LA LANGUE...)**

<b>RAPPELS DU DIAGNOSTIC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Méconnaissance de l'offre de services (par les habitants et entre les partenaires)</li> <li>• Chômage longue durée</li> <li>• Problématiques sociales et comportementales</li> </ul>
<b>COHÉRENCE AVEC LE PROJET DE TERRITOIRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Clause d'insertion dans les marchés publics</li> <li>• Maison des formations et des services liés à l'entreprise</li> </ul>
<b>AUTRES POLITIQUES/DISPOSITIFS MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SPE-P</li> <li>• Service Public Régional de la Formation</li> <li>• Dispositif SOCLE</li> <li>• Parrainage</li> <li>• Aide à la mobilité</li> <li>• CUI / CAE / CIE-starter</li> <li>• Garantie Jeunes</li> <li>• Contrat de génération</li> </ul>
<b>PARTIES-PRENANTES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Europe, Etat, Conseil départemental, Conseil régional, Pôle emploi, Mission Locale, CCI, CMA, chefs d'entreprise, adultes-relais, associations, Éducation Nationale</li> </ul>
<b>CAHIER DES CHARGES DE L'APPEL À PROJET ET/OU ACTIONS PRESENTIES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relais sur les outils Pôle Emploi emploistore/poleemploi.fr (1<sup>er</sup> niveau de service) et formation des adultes-relais/agents aux outils</li> <li>• Mutualisation et connaissance des offres de service pour l'amélioration des pratiques d'accompagnement</li> <li>• Promotion des dispositifs existants et accompagnement de nouveaux modèles de collaboration innovants avec les entreprises</li> <li>• Offre de formations</li> <li>• Rapprochement écoles/entreprises</li> <li>• Actions de communication ciblées (public jeune / public senior...)</li> <li>• Promotion de l'apprentissage et de l'alternance</li> <li>• Ateliers de valorisation, acquisition de savoir-être</li> <li>• Chantiers d'insertion</li> <li>• Généralisation de la clause d'insertion</li> <li>• Maintien et renforcement des ateliers de socio-linguistique</li> <li>• Développement des tutorats et des actions de parrainage</li> </ul>
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation aux actions</li> <li>• Heures d'insertion</li> <li>• Enquête</li> <li>• Nombre de contrats</li> </ul>



*Luxeuil  
les Bains*

VILLE EXEMPLAIRE & SOLIDAIRE

# PILIER « COHESION SOCIALE »

Ce pilier comprend les actions liées à la santé, le soutien à la parentalité et droits sociaux, la culture et expression artistique, le lien social, citoyenneté et participation des habitants et la prévention et lutte contre les discriminations. Pilier fondamental du Contrat de Ville, le volet « cohésion sociale » se donne pour ambition de réduire la pauvreté et favoriser l'égalité des chances.

Les publics les plus vulnérables sont particulièrement visés par les actions de cohésion sociale, notamment les familles monoparentales, les jeunes et les personnes âgées.

De même, les dispositifs de cohésion sociale visent à soutenir les équipements sociaux, culturels, sportifs, et les associations qui assurent le lien social dans le quartier prioritaire. Ces structures de proximité sont identifiées comme les principaux relais et interlocuteurs de la

population dans le quartier prioritaire. Elles mènent des actions au plus près des besoins et nécessitent d'être valorisées, soutenues et pérennisées (conventions pluriannuelles, emplois aidés...)

Les habitants auront également une place particulière dans ce pilier, de par leur expertise de terrain et leurs capacités à se mobiliser.

## RAPPEL DES ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Groupe de travail « cohésion sociale » ; Composition : Ville, DDCSPP 70, Inspection Education Nationale, Conseil Départemental, CCAS, Groupement de gendarmerie nationale de Luxeuil, ITEP, Centres sociaux, AAMI 70, CIDFF, Collège Jean Rostand,

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Périmètre à taille humaine</li> <li>• Unité pédagogique (école, collège, lycée)</li> <li>• Complémentarité des dispositifs Programme de Réussite Educative/CLAS</li> <li>• Facilité de travail avec l'Éducation Nationale</li> <li>• Travail en équipe pluridisciplinaire</li> <li>• Instance CLSPD</li> <li>• Proximité de la gendarmerie</li> <li>• Tissu associatif présent et dynamique (activités, bénévoles, événements...)</li> <li>• Adultes-relais et référente famille</li> <li>• Équipements sportifs, culturels et « famille »</li> <li>• Manifestations municipales délocalisées</li> <li>• Ville Active PNNS/Ville Amie des Enfants</li> <li>• Vidéoprotection</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Méconnaissance de l'offre de service (par la population mais aussi les structures entre elles)</li> <li>• Manque d'implication des familles et difficultés à mobiliser</li> <li>• Les financements ne sont pas à la hauteur des besoins</li> <li>• Offre de logements pas assez diversifiée</li> <li>• Mobilité</li> <li>• Animaux dangereux laissés en liberté</li> <li>• Dépeuplement du quartier du Stade</li> <li>• Vitesse (avenue De Lattre de Tassigny, rue Guynemer)</li> <li>• Isolement du pôle commercial</li> <li>• Freins à la parole (en fonction des catégories sociales, hommes/femmes...)</li> <li>• Paupérisation</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Education nationale : la fratrie (1er degré pour toucher les ados)</li> <li>• Intervention de professeurs au pôle ados</li> <li>• Articulation à trouver avec les NAP</li> <li>• Continuité avec le collège</li> <li>• Accueil des enfants de 2 ans</li> <li>• Conseil citoyens</li> <li>• Pôle ados</li> <li>• Aménagement du LO Frossard et du quartier du Stade</li> <li>• Mise en réseau des structures (pour une meilleure connaissance, communication, complémentarité)</li> <li>• Chapelle du Messier</li> <li>• Actions « culture » (mobilité, travail dans le cadre de la programmation ville)</li> <li>• « Actualité » (fusion régions, élections départementales et régionales ..) : permettrait de relancer la sensibilisation citoyenne</li> <li>• Réécriture du contrat de ville</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Raréfaction de l'argent public</li> <li>• Déplacement de la gendarmerie (bâtiment...)</li> <li>• Stupéfiants</li> <li>• Problématiques comportementales/sociétales : individualisme, jeunes devant les écrans...</li> <li>• Fermeture du site Bearegard</li> <li>• Prospective du Plan collège du CD70 : - 100 élèves d'ici 2020/205</li> <li>• Réforme des collectivités</li> </ul>

VILLE EXEMPLAIRE & SOLIDAIRE

## OBJECTIFS ET ENJEUX

- Maintenir et développer les partenariats acquis via le CUCS (éducation nationale, gendarmerie,...) avec une nécessité de mieux connaître l'offre de service
- Impliquer les habitants et les familles dans le développement du Vivre ensemble.
- Valoriser l'image du quartier, faire venir des « extérieurs » (événements culturels, festifs, ...)

### PROMOUVOIR LE LIEN SOCIAL ET LA CITOYENNETÉ

<b>RAPPELS DU DIAGNOSTIC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Périmètre à taille humaine</li> <li>• Présence des adultes relais et de la référente famille</li> <li>• Tissu associatif riche</li> <li>• Manque d'implication des familles et difficultés à mobiliser</li> <li>• Freins à la parole</li> </ul>
<b>COHÉRENCE AVEC LE PROJET DE TERRITOIRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valorisation du rôle des Centres sociaux, notamment via le renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville et les Centres sociaux.</li> <li>• Mise en place du Conseil Citoyens</li> </ul>
<b>AUTRES POLITIQUES/DISPOSITIFS MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• FIPD</li> <li>• Service civique</li> <li>• Politique familiale de la CAF</li> <li>• Politiques du CD 70 en faveur des centres sociaux et associations oeuvrant dans le champ de la prévention</li> <li>• Autres instances participatives (Conseil Local des Jeunes, Conseil des Sages, commission extramunicipale...)</li> </ul>
<b>PARTIES-PRENANTES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville, Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, bailleurs publics, Communauté de communes du Pays de Luxeuil, CAF, associations, Conseil citoyens, CCAS</li> </ul>
<b>CAHIER DES CHARGES DE L'APPEL À PROJET ET/OU ACTIONS PRESENTIES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de projets événementiels (actions festives et conviviales)</li> <li>• Coordination des acteurs associatifs</li> <li>• Renforcement de la présence des professionnels et des services publics</li> <li>• Actions liées à l'accès aux services publics et aux droits</li> <li>• Promotion de la participation des habitants (chantier citoyen...)</li> <li>• mobilisation du droit commun des politiques sociales.</li> <li>• Favoriser l'aménagement de jardins partagés</li> <li>• Renforcer les actions en direction des publics fragiles des territoires prioritaires, notamment les femmes en situation de monoparentalité, les jeunes et les personnes âgées (lieux d'accueil enfants-parents, accompagnement de la parentalité, lutte contre l'isolement,...).</li> </ul>
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de manifestations organisées</li> <li>• Enquêtes</li> <li>• Réalisations (investissements/actions menées)</li> </ul>



**Luxeuil**  
les Bains

VILLE EXEMPLAIRE & SOLIDAIRE

FAVORISER LA RÉUSSITE EDUCATIVE	
<b>RAPPELS DU DIAGNOSTIC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Unité pédagogique (école, collège, lycée)</li> <li>• Complémentarité des dispositifs PRE/CLAS</li> <li>• Travail en équipe pluridisciplinaire</li> </ul>
<b>COHÉRENCE AVEC LE PROJET DE TERRITOIRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PEDT : articulation avec le dispositif des nouveaux rythmes scolaires</li> </ul>
<b>AUTRES POLITIQUES/DISPOSITIFS MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CLAS</li> <li>• Adulte-relais</li> <li>• REAAP</li> <li>• Education Nationale (PPRE...)</li> <li>• Ouvrir l'École aux Parents</li> </ul>
<b>PARTIES-PRENANTES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville, CCAS, Etat, CAF, Conseil Départemental (CMS), associations, Conseil citoyens, Communauté de communes du Pays de Luxeuil, écoles Primaire, collège, Lycée.</li> </ul>
<b>CAHIER DES CHARGES DE L'APPEL À PROJET ET/OU ACTIONS PRESENTIES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conforter le Programme de Réussite Educative</li> <li>• Renforcer le partenariat avec l'Education Nationale</li> <li>• Développement d'actions collectives de prévention du décrochage scolaire et de l'absentéisme par les établissements scolaires et le milieu associatif, dans le cadre du PRE, qui dans un rôle de veille préventive assure le suivi individualisé des élèves.</li> <li>• Renforcer l'articulation entre les dispositifs de l'Education nationale et les actions mises en place dans le cadre du PRE.</li> <li>• Veiller à bien toucher les familles monoparentales</li> <li>• Favoriser la rencontre des élèves avec le monde entrepreneuriale</li> <li>• Mise en place d'actions collectives de prévention du décrochage scolaire et l'absentéisme par les établissements scolaires ou le milieu associatif articulées avec le Programme de Réussite Educative qui, dans un rôle de veille préventive, assure le suivi individualisé des élèves</li> <li>• Développement, hors temps scolaire, d'actions centrées sur l'aide au travail scolaire accompagnée d'apports de culture générale utiles à un parcours global de réussite scolaire. Les ateliers pourront se dérouler en groupes d'une dizaine à une quinzaine d'élèves</li> <li>• Développer tout type d'action en lien avec les enfants ou/et les jeunes subordonnée à l'implication des parents</li> <li>• Valoriser les compétences des parents en les associant à la réussite éducative de leur enfant</li> <li>• Développer l'offre d'accueil pour le jeune enfant</li> <li>• Développer l'accueil des moins de trois ans et maintenir de la scolarisation des moins de trois ans en conservant les moyens actuels</li> <li>• Mieux prendre en compte l'ambition scolaire des jeunes lycéens et collégiens des quartiers prioritaires, souhaitant s'engager vers l'enseignement supérieur, à travers notamment l'outil des « Cordées de la Réussite »</li> <li>• Susciter et soutenir l'ambition scolaire des collégiens et lycéens des quartiers prioritaires.</li> <li>• Dans le cadre de leur Parcours Avenir, les établissements scolaires s'engagent dans les cordées de la réussite. Le développement des relations avec le monde entrepreneurial, notamment dans la recherche de stages pour les élèves, pourrait être soutenu dans le cadre de la politique de la ville</li> </ul>
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes</li> <li>• Nombre de signalements</li> <li>• Participation aux actions</li> </ul>



VILLE EXEMPLAIRE & SOLIDAIRE

## FAVORISER L'ACCÈS AUX ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS

<b>RAPPELS DU DIAGNOSTIC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Equipements sportifs et de loisirs bien implantés sur le quartier</li> <li>• Manifestations sportives importantes</li> </ul>
<b>COHÉRENCE AVEC LE PROJET DE TERRITOIRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme National Nutrition Santé</li> <li>• Politique jeunesse locale</li> </ul>
<b>AUTRES POLITIQUES/DISPOSITIFS MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrat Enfance Jeunesse</li> <li>• Convention relative aux quartiers sensibles (CD 70)</li> <li>• Action jeunesse du CR (BJ, Carte avantage Jeune...)</li> <li>• Parcours éducatif artistique et culturel (PEAC)</li> <li>• Pack Jeunes du CD 70</li> </ul>
<b>PARTIES-PRENANTES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville, Etat, CAF, associations, Conseil citoyens, Communauté de communes du Pays de Luxeuil, Education nationale</li> </ul>
<b>CAHIER DES CHARGES DE L'APPEL À PROJET ET/OU ACTIONS PRESENTIES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la fréquentation des équipements culturels, sportifs et éducatifs de la commune</li> <li>• Poursuivre le soutien aux pratiques culturelles et sportives (1<sup>ère</sup> licence,...)</li> <li>• Renforcer et poursuivre les dispositifs visant à lever les freins à la pratique (aides financières à l'acquisition de licences sportives ou culturelles, mobilité, accès à l'information)</li> <li>• Développer des actions culturelles et sportives aux pieds des immeubles</li> <li>• Soutien aux actions de proximité sur site, passerelles, pour un public éloigné des loisirs ou des sports et de leurs équipements</li> <li>•</li> </ul>
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de participants aux actions</li> <li>• Nombre de cartes /licences</li> </ul>

## PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE

<b>RAPPELS DU DIAGNOSTIC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instance CLSPD</li> <li>• Système de vidéoprotection</li> <li>• Problématique des addictions chez les jeunes</li> </ul>
<b>COHÉRENCE AVEC LE PROJET DE TERRITOIRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance</li> <li>• Groupe CLSPD de prévention des radicalisation (seul du Département) créen</li> <li>• Conseil d'Education à la Santé et à la Citoyenneté</li> </ul>
<b>AUTRES POLITIQUES/DISPOSITIFS MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gendarmerie Nationale</li> <li>• Police municipale</li> <li>• Adulte relais</li> <li>• CLSPD</li> <li>• FIPD</li> </ul>
<b>PARTIES-PRENANTES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville, Etat, CAF, associations, Conseil citoyens, Communauté de communes du Pays de Luxeuil, écoles Primaire, collège, Lycée, forces de sécurité de l'Etat, Procureur de la République, SPIP, PJJ</li> </ul>
<b>CAHIER DES CHARGES DE L'APPEL À PROJET ET/OU ACTIONS PRESENTIES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conforter des réponses préventives durables et adaptées aux problématiques des quartiers de la politique de la ville.</li> <li>• Action de prévention et de lutte contre les violences faite aux femmes et des violences intrafamiliales</li> <li>• Action d'aide aux victimes</li> <li>• Action de prévention de la radicalisation des jeunes</li> <li>• Prévention éducative et sociale : anticiper les risques de passage à l'acte</li> <li>• Justice : prévenir la récidive</li> <li>• Extension de la vidéoprotection</li> <li>• Renouvellement de la convention Police-Gendarmerie Nationale</li> <li>• Poursuivre l'action du Conseil des Droits et Devoirs des Familles</li> </ul>
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'interventions/convocations</li> <li>• Actions de prévention mises en place</li> </ul>

FAVORISER L'ACCÈS AUX SOINS ET PRÉVENTION DE SANTÉ	
<b>RAPPELS DU DIAGNOSTIC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quartier dépourvu d'offre de soins</li> <li>• Secteur en tension</li> </ul>
<b>COHÉRENCE AVEC LE PROJET DE TERRITOIRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrat Local de Santé</li> <li>• PNNS</li> </ul>
<b>AUTRES POLITIQUES/DISPOSITIFS MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MAIA</li> <li>• Dispositif de la permanence d'accès aux soins de santé mentale</li> <li>• FranAgrimer</li> <li>• REPOPOP</li> <li>• Projet Régional de Santé</li> <li>• Contrat Local de Santé du Pays des Vosges Saônoises</li> </ul>
<b>PARTIES-PRENANTES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville, CCAS, Etat, CAF, CPAM, associations, Conseil citoyens, Communauté de communes du Pays de Luxeuil, écoles Primaire, collège, Lycée, Pays des Vosges Saônoises, ARS, AHFC, chambre d'agriculture</li> </ul>
<b>CAHIER DES CHARGES DE L'APPEL À PROJET ET/OU ACTIONS PRESENTIES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les personnes éloignées de l'accès aux soins</li> <li>• Lutter contre les problèmes de surpoids</li> <li>• Favoriser la pratique d'activités physiques</li> <li>• Lutter contre les conduites addictives des jeunes</li> <li>• Favoriser les actions d'éducation à l'équilibre alimentaire</li> <li>• Favoriser la coordination des différents services intervenant sur le champ de la prévention Santé</li> <li>• Promotion des dispositifs existants</li> <li>• Prévention de la santé mentale et de la souffrance psychologique : il s'agit d'une problématique en développement croissant et qui nécessite un renforcement de la prise en charge dans les quartiers prioritaires (information, accompagnement et prévention...)</li> <li>• Sensibilisation des personnes âgées au «bien vieillir» (maintien, hygiène corporelle et alimentaire, prévention des risques, mémoire etc...)</li> <li>• Sensibilisation des professionnels et des opérateurs de terrain aux problématiques des personnes âgées immigrées vivant dans les quartiers.</li> <li>• Sensibiliser les habitants à une prise en compte de leur santé bucco-dentaire, du point de vue préventif et curatif, et à utiliser les dispositifs de droit commun existants (M'T Dents).</li> <li>• Soutenir sur ces territoires des actions de promotion de la santé bucco et favoriser leur coordination avec les actions menées par d'autres institutions</li> <li>• Favoriser l'implantation de professionnels de santé sur le quartier</li> </ul>
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation aux actions</li> <li>• Enquêtes auprès des professionnels</li> </ul>



*Luxeuil*  
les Bains

VILLE EXEMPLAIRE & SOLIDAIRE

# ACTIONS TRANSVERSALES

## LES ADULTES-RELAIS

Créé par le comité interministériel des villes du 14 décembre 1999, le programme Adultes-relais encadre des interventions de proximité dans les quartiers prioritaires. Il vise à renforcer le lien social et à favoriser le règlement des conflits de la vie quotidienne par le biais de la médiation.

C'est un dispositif national qui permet de lutter contre toutes les formes d'exclusion dans les quartiers en difficulté.

L'adulte-relais est un médiateur social. Il a vocation à favoriser le lien social entre les habitants des quartiers prioritaires, les services publics et les institutions.

L'attribution d'un poste d'adulte-relais est formalisée par une convention entre l'État et les organismes susceptibles de bénéficier du dispositif.

## LES MISSIONS DE L'ADULTE-RELAIS

Les missions des adultes-relais donnent lieu à un ensemble d'activités qui peuvent varier d'un contexte local à un autre. Elles visent notamment à :

- accueillir, écouter, orienter et exercer toute activité qui concourt au lien social dans une association ou un équipement de proximité,
- aider et accompagner les personnes dans leurs démarches, être une interface entre les individus et les institutions, entre les institutions elles-mêmes,
- réguler par la médiation les tensions, les conflits entre individus, entre individus et institutions et contribuer à améliorer ou à préserver le cadre de vie et la tranquillité publique,
- accompagner les professionnels auprès des publics,
- informer et accompagner les habitants dans leurs démarches, faciliter le dialogue entre services publics et usagers, et notamment dans le champ de l'éducation, établir des liens entre les parents et les services qui accueillent leurs enfants ; mais aussi dans le champ de la culture, du logement, de l'insertion professionnelle, de la santé...
- faciliter le dialogue entre les générations, accompagner et renforcer la fonction parentale par le soutien aux initiatives prises envers ou par les parents,
- contribuer à renforcer la vie associative de proximité et développer la capacité d'initiative et de projet dans le quartier et la ville.

Sur le territoire du quartier prioritaire, le Stade-Messier, nous bénéficions de deux adultes-relais, un recruté à temps complet par la Ville et un recruté à temps complet par les Centres sociaux.

En lien avec les services de l'Etat, les Centres sociaux et la Ville, et pour répondre aux besoins définis par l'ensemble des acteurs de terrain y compris les habitants, les missions de chacun d'entre eux ont été étudiées et partagées en vue d'une interaction et une complémentarité efficiente.

## TRONC COMMUN

Accueil : un rôle d'accueil, d'orientation et d'information

Ils vont à la rencontre des habitants, ils se font connaître et reconnaître en particulier des populations fragilisées ou isolées, y compris en se rendant à leur domicile.

## MISSIONS DE L'ADULTE RELAIS DES CENTRES SOCIAUX

### Les Missions principales

- Accueillir, écouter, concourir au lien social,
- Informer et accompagner les habitants dans leurs démarches, faciliter le dialogue social entre services publics et usagers, et notamment établir des liens entre les parents et les services qui accueillent leurs enfants,
- Contribuer à améliorer ou préserver le cadre de vie,
- Prévenir et aider à la résolution des petits conflits de la vie quotidienne par la médiation et le dialogue,
- Faciliter le dialogue entre générations, accompagner et renforcer la fonction parentale par le soutien aux initiatives prises par les parents ou en leur faveur, aider et accompagner le public adolescent à faire lien entre scolarité, projets et vie sociale,
- Contribuer à renforcer la vie associative locale et développer la capacité d'initiative et de projet,
- Travailler à l'insertion socio-professionnelle d'un public inactif, en recherche d'emploi, de formation, de mobilité.



Luxeuil  
les Bains

VILLE EXEMPLAIRE & SOLIDAIRE

## MISSIONS DE L'ADULTE RELAIS VILLE

### Les Missions principales

- Intervenir sur le terrain pour assurer une présence régulière et vigilante au contact de tous les publics dans un esprit de service de proximité et de confiance,
- Contribuer à limiter les troubles à la tranquillité publique à travers la résolution de conflits, le rappel des règles,
- Contribuer à l'éducation citoyenne et civique grâce à la mise en place de projets de prévention,
- Participer au fonctionnement de la Maison du Citoyen : accueillir, orienter et diffuser les informations utiles auprès des habitants et des associations,
- Accompagner le Conseil Citoyens (habitants et acteurs locaux): animation des réunions de concertation et de consultation, montage et accompagnement des projets, promotion des initiatives...
- Venir en aide aux personnes en situation de fragilité sociale/et ou psychologique,
- Contribuer à la Gestion urbaine de proximité à travers le signalement des besoins de maintenance ou d'amélioration des espaces,
- Développer un réseau partenarial composé de tous les interlocuteurs (acteurs ou demandeurs) concernés.

## AXES TRANSVERSAUX DU CONTRAT DE VILLE

### A. LA JEUNESSE

Conformément au cadre de référence du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, le Contrat de Ville constituera un outil de mobilisation et de rapprochement des acteurs et des actions, permettant une prise en charge et un accompagnement global des jeunes, selon une logique de parcours. Ce cadre préconise d'appréhender la jeunesse au-delà de la tranche d'âge 15/24 ans, en l'élargissant aux enfants et aux adolescents.

Le Contrat de Ville pourra améliorer et soutenir les dispositifs favorisant l'accès à l'emploi pour les jeunes, accompagner l'accès aux qualifications et aux formations et promouvoir, plus généralement, des continuums entre insertion, formation et emploi. Il vise à aider les acteurs locaux dans la mise en place d'une politique jeunesse qui s'intègre dans un projet global de territoire.

Cette orientation a également été relevée dans l'évaluation du CUCS qui note la nécessité clarifier le contexte d'intervention des politiques jeunesse, au sein de notre territoire en lien avec les Conseils Départemental et Régional et la Mission Locale afin de dépasser une certaine parcellisation de l'intervention jeunesse.

### Les principaux axes de travail, repérés par le CGET, pour traiter la question de la jeunesse dans le cadre du contrat de ville sont :

- l'information des jeunes
- la mobilité
- l'engagement des jeunes (service civique / programme jeunes ambassadeurs)
- la co-construction avec les jeunes.

### B. ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Droit fondamental pour toutes et tous, l'égalité entre les femmes et les hommes représente un enjeu capital pour la démocratie. Ce droit doit s'exercer sur l'ensemble du territoire et concerner tous les aspects de la vie.

Aussi dans le cadre du Contrat de Ville, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes constitue un fort enjeu.

### Axes d'actions prioritaires :

- La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes auprès du grand public et des professionnels,
- L'articulation entre vie privée et vie professionnelle et le soutien aux familles monoparentales dans des quartiers,
- L'accès à la pratique sportive des femmes, facteur de redynamisation, de confiance en soi et de santé,
- La lutte contre les violences faites aux femmes par des actions d'écoute et d'accompagnement des victimes et des actions de sensibilisation et de formation des professionnels pour mieux prévenir et repérer.
- L'information sur les violences spécifiques (mariages forcés...)
- La prise en compte de l'occupation et de l'usage de l'espace public par les femmes, en veillant notamment à une composition paritaire des Conseils citoyens gage d'efficacité dans ce cadre,
- L'accès au logement et à l'hébergement pour les femmes victimes de violence et/ou en situation de décohabitation,
- Les actions en faveur de l'accès à l'emploi et au développement de l'entrepreneuriat féminin.



Luxeuil  
les Bains

VILLE EXEMPLAIRE & SOLIDAIRE



## C. LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Lors du Comité interministériel des villes du 19 février 2013, le gouvernement s'est engagé à refondre la politique de la ville en renforçant l'action publique en matière de lutte contre les discriminations. La réduction des inégalités qui frappent les habitants des quartiers constitue la raison d'être de la politique de la ville et la lutte contre les discriminations son outil incontournable.

Le Comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté du 6 mars 2015 est venu insister sur la nécessité d'agir simultanément, sur tous les registres à la fois : à l'école, dans l'espace public et dans la société.

### Un cadre préventif plutôt que répressif

L'objectif est de promouvoir en priorité le vivre ensemble comme outil de prévention privilégié de la discrimination. De ce fait, il convient de ne pas viser la lutte contre les discriminations en tant que telle, mais plutôt l'accompagnement de la mise en œuvre de ce principe au travers de la dynamique associative et institutionnelle.

En complément des outils utilisés en répression, la mobilisation d'actions de sensibilisation, de formation et de communication pour inciter les acteurs notamment économiques, sociaux, éducatifs, sportifs, à transformer leurs pratiques professionnelles pour prévenir et lutter contre les discriminations directes, indirectes et systémiques.

### Axes d'actions prioritaires :

- Etablir des diagnostics locaux sur les discriminations à l'œuvre
- Se donner les moyens d'identifier finement les types, les lieux et les formes de discriminations vécues sur le territoire ainsi que le réseau d'acteurs territoriaux intervenant dans le champ de la lutte contre les discriminations en précisant le rôle et les compétences de chacun (annuaire, guide, etc...)
- Former et qualifier les acteurs (acteurs économiques, socio-éducatifs, du logement, de l'éducation...)
- Renforcer l'accès aux droits (lutte contre le racisme et le sexisme)
- Renforcer la maîtrise de la langue française, l'histoire et la mémoire de l'immigration et des territoires de la politique de la ville,



Luxeuil  
les Bains

VILLE EXEMPLAIRE & SOLIDAIRE

# QUATRIÈME PARTIE

# LA GOUVERNANCE

# DU CONTRAT

Le Contrat de Ville constitue un cadre d'intervention sur le périmètre ciblé afin de concentrer les efforts des partenaires.

La loi de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a fait de l'intercommunalité le pilote du portage de la démarche contractuelle du Contrat de Ville, en lien avec les communes concernées et les services et opérateurs de l'Etat.

Sur le territoire du Pays de Luxeuil, l'EPCI assure la maîtrise d'ouvrage du Contrat de Ville et la Commune sa mise en œuvre, même si la compétence « politique de la Ville » ne relève pas de l'EPCI. Néanmoins, il a semblé pertinent de positionner le QPV à l'échelle intercommunale du fait de compétences partagées entre la Ville et l'EPCI (développement économique, enfance-jeunesse...). La ville est chargée donc d'élaborer le diagnostic, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du Contrat de Ville. Néanmoins, toutes les actions portées par le Contrat de Ville s'inscrivent dans une démarche collective. Aussi convient-il de définir les fonctions, l'organisation et les modalités d'intervention des partenaires et de l'outil opérationnel qui les relie.

## 1. LE PILOTAGE DU CONTRAT

### Deux types d'instances seront mis en place :

→ Une instance de pilotage politique, le Comité de pilotage, dont la composition pourra être restreinte ou plénière selon les besoins du moment, et pourra associer des représentants des habitants.

Co-animé par le président de la Communauté de communes, le Maire et le Préfet, le Comité de pilotage est garant de la stratégie d'ensemble et du fonctionnement du Contrat de ville. Il s'assure que les moyens humains, administratifs et financiers adéquats sont réunis et évalue les actions engagées. Le Comité de pilotage se réunit au moins une fois par an.

→ Une instance technique, le Comité technique, co-animé par les services de la Communauté de communes, de la ville et de l'Etat est chargée du suivi courant et de la mise en œuvre du contrat. Le Comité technique, pourra associer d'autres services des partenaires signataires, ainsi que des représentants des habitants.

→ Les groupes de travail thématiques reposant sur les trois piliers du Contrat de ville qui apportent une expertise spécifique au comité technique. Se réunissant à l'initiative de l'équipe projet du Contrat de ville, les groupes participent à la réflexion et à l'émergence de nouvelles actions.

S'agissant du Pilier cohésion sociale/prévention de la délinquance, les principaux acteurs sont : Centres sociaux, Habitat 70, DDCSPP, CD 70, CR, CAF, Forces de sécurité de l'Etat, Police Municipale, services Ville, services CCPLx, AAMI 70, AIAVI, ARS, CCAS, Education Nationale, CIDFF, ITEP, ANPAA, IREPS, PJJ et SPIP. S'agissant du Pilier développement urbain, les principaux acteurs sont : DDT, CR, Caisse des dépôts, Habitat 70, SNI, Centres sociaux.

S'agissant du Pilier développement économique, les principaux acteurs sont : UT-DIRECCTE, Pôle Emploi, MILO, CCPLx, CD 70, CR, centres sociaux, Trait d'Union, Chambres consulaires.

### Travaux du comité de pilotage et des groupes de travail thématiques :

→ 13 novembre 2014 : Projet de méthodologie de l'élaboration du nouveau Contrat de Ville et présentation du nouveau périmètre

→ 1er décembre 2014 : Groupe « Développement économique et emploi »

→ 2 décembre 2014 : Groupe « Cohésion sociale » et prévention de la délinquance

→ 2 décembre 2014 : Groupe « Renouvellement urbain et cadre de vie » avec la notion d'habitat et de Gestion Urbaine de Proximité

→ 16 janvier 2015 : présentation des premiers travaux au bureau municipal

→ 26 janvier 2015 : Réunion des Groupes « Développement économique et emploi », « Cohésion sociale et prévention de la délinquance », « Renouvellement urbain et cadre de vie » avec la notion d'habitat et de Gestion Urbaine de Proximité

→ 9 février 2015 : Lancement de l'appel à projet « 2015 »



Luxeuil  
les Bains

VILLE EXEMPLAIRE & SOLIDAIRE

→ 30 janvier 2015 : Concertation avec les habitants: présentation du projet du Contrat de Ville et du Conseil citoyens

→ 26 février 2015 : Présentation et adoption par le comité de pilotage des points suivants :

- les enjeux du territoire ;
- Les axes de travail à 6 ans ;
- Les actions qui pouvaient être inscrites dès 2015 avec en parallèle l'appel à projet ;
- Définition d'accompagnement et des modalités de fonctionnement du Conseil citoyens.

→ 26 février : Inauguration de la Maison du Citoyen au Stade-Messier

→ 27 avril 2015 : Table ronde sur les exclusions en présence d'Etienne PINTE, Président du CNLE, à la Maison des Solidarités

Tirage au sort public des membres du Conseil Citoyens

15 juin 2015 : Première réunion du Conseil Citoyens

22 septembre 2015 : Réunion du Conseil Citoyens, adoption du règlement intérieur et désignation des membres participant au comité de pilotage du Contrat de Ville.

## 2. L'ÉQUIPE PROJET

Elle comprendra a minima :

- un chef de projet et un chargé de mission cohésion sociale
- un référent dans chacune des structures partenaires et signataires du Contrat de ville,
- un adulte-relais et un service civique, chargés des démarches participatives.

Ces postes cofinancés assureront entre autres l'animation du Conseil citoyens ;

## 3. LA PARTICIPATION DES HABITANTS

Le renforcement de la participation des habitants au suivi des actions de la politique de la ville est une orientation majeure de la loi du 21 février 2014, notamment à travers la création du « Conseil Citoyens » au sein du quartier prioritaire.

Le Conseil citoyens est associé à la mise en œuvre et à l'évaluation du Contrat de ville.

Cette instance doit avoir une autonomie de réunion et de formulation d'avis, une composition pour partie basée sur le tirage au sort, le volontariat et une représentation au sein des instances du Contrat de Ville.

Il a pour objectifs de permettre aux habitants et

acteurs du quartier prioritaire de s'exprimer, de se mobiliser et d'apporter leur expertise « d'usage » et leur connaissance précise des problématiques du quartier. Il a également vocation à être un espace de propositions et d'initiatives répondant aux besoins des habitants mais également un lieu d'échange.

Un appel aux candidatures volontaires a été adressé dans toutes les boîtes aux lettres du quartier prioritaire. Un tirage au sort a été effectué en public le 27 avril à partir des listes électorales et des listes de locataires des bailleurs sociaux. Le Conseil citoyens est composé de 2 collèges : un collège « Habitants » et un collège « Acteurs locaux ». Chaque collège est représenté par le même nombre de personnes et observe une parité hommes/femmes. La composition du Conseil citoyens fait l'objet d'un arrêté préfectoral après consultation du maire et du Président de l'EPCI. Une réunion en direction des habitants et des acteurs locaux du quartier prioritaire a été organisée le 30 janvier 2015, pour leur présenter les enjeux du Contrat de ville et du Conseil Citoyens. Le 15 juin 2015 a eu lieu l'installation officielle du Conseil Citoyens. A cette occasion il a été présenté aux membres de cette instance le contenu de la convention cadre du Contrat de ville et la programmation 2015. Modalités de fonctionnement Deux principes de fonctionnement sont retenus :

- L'autonomie de réunion et de proposition ;
- L'association aux groupes de travail thématiques et au comité de pilotage.

Composition

Collèges des Habitants : cf. annexe.

## 4. SUIVI ET ÉVALUATION

L'évaluation est une méthode qui permet de mesurer les écarts entre les objectifs fixés au départ et les résultats acquis en termes quantitatifs et qualitatifs.

Il s'agit par conséquent de repérer :

- Les objectifs atteints ou atteints en partie ou non atteints,
- Les impacts et les effets,
- La représentation qu'ont les habitants de leur quartier et les changements des modes de vie.

Les partenaires du contrat élaboreront des plans d'actions qui préciseront les indicateurs de suivi et d'évaluation, généraux ou par actions, à mettre en place.

Les signataires du contrat se réuniront une fois par an pour procéder à une évaluation des actions menées et des objectifs atteints.

Ils conviennent en outre de se retrouver à mi-contrat pour procéder à une éventuelle révision de ce dernier.



Luxeuil  
les Bains

VILLE EXEMPLAIRE & SOLIDAIRE

# ORGANIGRAMME DE LA GOUVERNANCE

**NIVEAU  
STRATÉGIQUE**

**COMITÉ DE PILOTAGE**

**NIVEAU  
OPÉRATIONNEL**

**COMITÉ TECHNIQUE**

**NIVEAU  
CONCERTATION**

**GROUPES  
DE TRAVAIL  
THÉMATIQUES**

**CONSEIL  
CITOYENS**

**HABITANTS**



*Luxeuil  
les Bains*

VILLE EXEMPLAIRE & SOLIDAIRE

## 5. LES SIGNATAIRES DU CONTRAT

**MARIE-FRANÇOISE LECAILLON**  
Préfète de la Haute-Saône

**MICHEL RAISON**  
Sénateur-Maire de Luxeuil-les-Bains

**MARIE-GUITE DUFAY**  
Présidente du Conseil régional de Franche-Comté

**CHRISTOPHE LANNELONGUE**  
Directeur Général par interim de l'ARS Franche-Comté

P.O. Xavier Bouanger  
Le Directeur  
des Ressources Humaines et des Affaires Générales

**DENIS SCHMITT**  
Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Saône

**SOPHIE STEIBEL**  
Directrice du Pôle Emploi

**OLIVIER AUDUBERT**  
Directeur d'Habitat 70

**JEAN-MARIE EUVRARD**  
Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie

**DIDIER HUA**  
Président de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil

**YVES KRATTINGER**  
Président du Conseil départemental de la Haute-Saône

**CLAUDE RUARD**  
Procureure de la République

**JEAN-FRANÇOIS CHANET**  
Recteur de l'Académie de Besançon

par délégation  
En vertu de la délibération du conseil de l'Académie de Besançon  
du 25.03.2015

**PATRICIA COURTIAL**  
Directrice de la CPAM 70

**OLIVIER KOJAN**  
Directeur la Mission Locale Luxeuil-Lure

**PASCAL BOURGEOIS**  
Directeur Territorial NEQLIA

**BERNARD DOHM**  
Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat



VILLE EXEMPLAIRE & SOLIDAIRE

# ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES

Dans le cadre de l'élaboration de cette convention cadre, les collectivités territoriales et les partenaires signataires se sont mobilisés pour rédiger les contributions suivantes. Ils y présentent, de manière synthétique, leurs politiques et priorités respectives pour les années à venir.

Les engagements de l'Etat dans le Contrat de Ville se baseront sur la déclinaison des 13 conventions interministérielles que le Ministère de la Ville a passées avec chaque ministère.

L'ensemble des signataires veilleront à mobiliser, outre ses crédits spécifiques dédiés à la Politique de la ville, l'ensemble de ses moyens relevant du droit commun.

Enfin, la loi prévoit, également dans son article I, une articulation avec les futurs Contrats de Projets État-Région (CPER) qui couvriront aussi la période 2015-2020 afin de demeurer en cohérence avec le calendrier des programmes européens.

## INTERVENTION DE LA REGION POUR LES CONTRATS DE VILLE

La Région prévoit d'intervenir auprès des quartiers prioritaires politiques de la ville, comme suit :

### **A. VALORISATION DES POLITIQUES DE DROIT COMMUN :**

#### **Formation Tout au Long de la Vie :**

La Région oriente ses dispositifs de « formation professionnelle tout au long de la vie » en direction des demandeurs d'emploi peu ou non qualifiés. Ainsi, elle permet l'accès des publics ressortissants des quartiers prioritaires, non seulement à l'acquisition des connaissances et compétences de base : maîtrise du langage, de l'écriture, du calcul, des outils de communication... mais aussi de l'engagement dans un parcours professionnalisant visant l'accès à un premier niveau de qualification.

Par sa nouvelle compétence en matière d'orientation professionnelle, la Région entend veiller à la mise en œuvre de l'égal accès à l'information, à l'orientation et à l'accompagnement professionnel sur tout le territoire régional, ainsi qu'à l'adaptation de réponses adaptées en faveur des publics en décrochage scolaire.

#### **Culture-Jeunesse-sport et Vie Associative :**

Sur les politiques Culture Sports Jeunesse et Vie Associative, la Région entend favoriser l'accès aux pratiques sportives et culturelles pour le plus grand nombre. Ainsi, la Région soutient au titre de la culture, les associations pour leurs actions de créations artistiques, dans les domaines du spectacle vivant, du cinéma, du livre ou des arts plastiques. En ce qui concerne le sport, les actions d'intérêt régional, portées par les ligues ou comités régionaux se déclinent sur tout le territoire, avec un possible soutien de la Région. Pour la politique jeunesse, la Région lance un appel à projet annuel ouvert aux associations jeunesse et éducation populaire. Enfin, la Région s'engage dans la mise en place d'un réseau régional de l'accompagnement associatif, avec une offre de soutien par le Dispositif Local d'Accompagnement, et des outils de financement gérés par Franche-Comté Active. Toutes les associations de la Région ont accès à ces dispositifs, pris en charge en partie par le Conseil Régional

#### **Économie Solidaire et Sociale :**

L'Économie Sociale et Solidaire est une composante à part entière de l'économie régionale. La Région a adopté le Plan d'Action pour l'ESS comme déclinaison opérationnelle de la Stratégie Régionale de Développement Économique (SRDE 2012 – 2020). Ce plan décline 4 axes prioritaires d'intervention et les actions financées ou cofinancées par la Région. Ces actions ne sont pas fléchées par territoire et peuvent concerner des Contrats de Ville : entreprises de l'ESS (apporter des réponses structurées aux enjeux spécifiques de l'ESS), filières (diversifier et consolider les filières de l'ESS), territoires (favoriser l'innovation sociale dans les territoires), gouvernance (développer l'animation et la coopération entre les différents réseaux).

#### **Aménagement du Territoire et Efficacité Énergétique :**

La Politique Territoriale permet d'intervenir, dans le cadre de la contractualisation avec les territoires (dispositifs équipements structurants de services et aménagements urbains autour de secteurs d'intérêt régional) ; et via le dispositif urbanisme durable (études préalables, espaces dégradés, quartiers durables). La politique de l'Efficacité Énergétique porte l'essentiel de son effort sur l'efficacité énergétique des bâtiments. Quatre axes de réussite structurent l'action ré-

The logo for Luxeuil les Bains features the name 'Luxeuil' in a large, elegant, cursive script, with 'les Bains' written in a smaller, simpler font directly beneath it.

VILLE EXEMPLAIRE & SOLIDAIRE

gionale dans l'objectif de mutualiser les moyens techniques et financiers en vue de massifier les opérations de rénovation thermique du bâti existant au niveau bâtiment basse consommation (BBC) Effinergie® rénovation. Le programme Effilogis, initié par la Région en partenariat avec l'ADEME, est le socle opérationnel ; il accompagne les maîtres d'ouvrage - particuliers, collectivités et bailleurs sociaux - au niveau technique et financier.

## **B. RÉNOVATION URBAINE SUR LES QUARTIERS ANRU :**

\* Pour les 22 quartiers bénéficiant de FEDER, répartition de l'enveloppe des 10 Md'euros comme suit :

- Pas de crédits pour les 2 quartiers d'intérêt national (« Planoise » à Besançon et « Petite Hollande » à Montbéliard),

- 5M d'euros pour les 5 quartiers d'intérêt régional (Le Grette-Cité Brulard à Besançon, les Résidences-Le Mont à Belfort, les Gravières-Evoironnes à Sochaux, les Mesnils Pasteur à Dole, le Montmarin à Vesoul),

- Pour les 15 quartiers prioritaires de la politique de la ville, une enveloppe régionale de 5Md'euros.

\* Pour les 5 quartiers prioritaires de la politique de la ville en dehors des pôles métropolitains et donc ne bénéficiant pas de FEDER : abondement compensatrice de la Région de 1Md'euros.

## **C/ EN TANT QU'AUTORITÉ DE GESTION DES FONDS EUROPÉENS :**

Pour l'Axe Urbain (axe 5) du FEDER sur l'ensemble des quartiers prioritaires situé au sein des 2 pôles métropolitains (le pôle métropolitain Centre Franche-Comté et le futur pôle métropolitain de l'Aire Urbaine). Il s'agit de l'Objectif 5.2 « Augmenter la qualité du cadre de vie dans les quartiers prioritaires » avec une enveloppe de 12 Millions d'euros. Les axes sectoriels du FEDER que constituent la compétitivité des PME (axe 1), les usages des TIC (axe 2), et la rénovation énergétique des logements sociaux (axe 3) pourront aussi être sollicités, ainsi que le programme FSE formation (axe 4).

# **PARTICIPATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AUX CONTRATS DE VILLE 2015-2020**

L'intervention du Département sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville s'inscrit dans le projet stratégique Haute-Saône 2020, destiné à accompagner les habitants au quotidien, à équilibrer les territoires et construire de nouvelles proximités et enfin, valoriser les savoirs faire.

Elle prend également en compte la convention d'objectifs entre le Ministère de la ville et l'Association des Départements de France mobilisant le droit commun et luttant contre l'exclusion et les inégalités territoriales.

Elle se décline comme suit :

## **I. MISE EN ŒUVRE DU DROIT COMMUN**

### **1) Dans le domaine de la Solidarité et de la Santé publique :**

Chef de file de l'action sociale, le Département organise sur la Haute Saône la réponse aux besoins sociaux et médico- sociaux dans le cadre de ses schémas et impulse des mises en synergie entre les divers intervenants.

Il mobilise ses prestations sociales tant financières que d'interventions sociales ou médicales, notamment en direction des publics les plus fragiles, afin de les aider à développer ou retrouver une autonomie de vie. Il verse des prestations et allocations aux familles, enfants, adultes, personnes âgées et handicapées pour sécuriser leurs conditions matérielles, sociales et leur parcours de vie.

Sur le champ de l'insertion, il participe au développement des compétences socio professionnelles des bénéficiaires du RSA et au maintien du lien social. Il contribue à leur accès au marché du travail en activant contrats aidés ou clauses d'insertion dans les marchés publics. Il peut mobiliser les crédits FSE gérés par délégation, en particulier sur l'accompagnement social et le soutien aux structures d'insertion.

Au plus près des quartiers, ses personnels sociaux proposent des prestations d'accompagnement social ciblées sur l'accès aux droits, la prévention des exclusions, le soutien à la fonction parentale et la protection des personnes.



Luxeuil  
les Bains

VILLE EXEMPLAIRE & SOLIDAIRE

La Protection maternelle et infantile s'attache, quant à elle, à une prévention très précoce de la santé physique et psychique des enfants.

Ces prestations de droit commun trouvent une résonance particulière sur les quartiers sensibles, notamment par une présence accrue de service public et de services au public sur ces territoires : plusieurs centres médico-sociaux sont implantés dans ou à proximité de ces quartiers dont certains bénéficient de la présence d'éducateurs de rue. Un soutien financier est apporté aux structures sociales implantées localement tels les centres socioculturels ou les associations œuvrant dans le champ de la prévention.

## 2) Dans le domaine de la jeunesse :

Le Département est particulièrement sensible à la jeunesse haut-saônoise : actuellement plusieurs politiques volontaristes sont proposées pour favoriser l'accès à la formation, l'offre de service péri et extrascolaire, culturel, sportif et de loisirs. On peut citer l'allocation départementale étudiant, les bourses d'étude et de transport ou l'opération « 1000 semaines de vacances », autant de dispositifs qui dépassent le champ de compétences obligatoires de la collectivité.

Les dernières politiques mises en place développent la promotion du manger bio/ manger local dans les collèges, le soutien à la création d'un pôle universitaire et début 2015, avec l'adoption du Pack jeunes complétant le panel des aides sur l'accès au permis B ou au premier logement, donnent ainsi aux jeunes des clés de réussite pour l'avenir.

## 3) Dans le domaine du logement :

Déléataire des aides à la pierre, le Département cible sa politique sur les thématiques suivantes :

- la lutte contre la précarité énergétique avec la mise en œuvre du programme « Habiter Mieux » ;
- la requalification et adaptabilité du parc privé ;
- le développement du parc locatif social (bailleurs sociaux) dont l'offre pour des publics spécifiques ;
- le traitement des îlots d'habitat dégradé.

Dans ce cadre, le Département assure le soutien aux acteurs du logement et aux programmes d'animation et d'études concernant l'habitat, ainsi que la gestion déléguée des crédits d'aides à la pierre de l'Etat et l'ANAH pour la création - réhabilitation de logements, complétées d'aide de la Collectivité. Enfin, il anime le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et propose des aides à l'accès ou au maintien dans le logement par le biais du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

## II - ACTIONS SPÉCIFIQUES

Le Département porte une attention particulière aux habitants des quartiers Politique de la ville compte tenu de la prévalence sur ces territoires de facteurs de précarité.

En complément de son intervention de droit commun et de sa participation aux diverses instances de coordination Politique de la ville, il souhaite donc intervenir spécifiquement, comme il l'a fait au cours du précédent contrat de ville 2007-2014, en contractualisant avec chacune des communes concernées sur des axes qu'il définit comme prioritaires en fonction de ses compétences dans le domaine social :

- L'insertion sociale ou socioprofessionnelle de publics en difficulté non pris en compte dans le programme départemental d'insertion pour les bénéficiaires du RSA.
- Le soutien aux enfants et adolescents sur les quartiers (lieux d'accueil pour enfants, actions de parentalité, chantiers jeunes 16-21 ans, ...) dans une visée éducative.



Luxeuil  
les Bains

VILLE EXEMPLAIRE & SOLIDAIRE



Les orientations et crédits pour ces actions sont définis annuellement par l'Assemblée et font l'objet d'une coordination avec les Villes (ou la communauté d'agglomération pour Vesoul) pour déterminer les actions à retenir vu leur intérêt pour le quartier.

L'accord est matérialisé pour une convention annuelle entre la Ville et le Conseil départemental fixant les actions et la répartition de la dotation réservée aux quartiers.

## CONTRIBUTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE À LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les nouveaux contrats de Ville s'élaborent au moment où se déploient les mesures liées à la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République. Ces mesures visent, pour la France, à élever le niveau de connaissances, de compétence et de culture de tous les enfants, accroître son niveau de croissance avec des jeunes mieux formés et dotés de hautes compétences, lutter contre le chômage des jeunes, réduire les inégalités sociales et territoriales, promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, recréer une cohésion nationale et un lien civique autour de la promesse républicaine de la réussite éducative pour tous, Ces mesures entrent en complète convergence dans le pilier «cohésion sociale» de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine..

C'est dans ce contexte que l'autorité académique se voit associée à leur élaboration et à leur signature, démontrant la place centrale de l'École et de l'Éducation parmi les priorités de l'État dans l'accompagnement des publics concernés.

Par son action pédagogique et éducatrice auprès des enfants et des jeunes, l'École contribue quotidiennement aux objectifs d'égalité des chances et de cohésion sociale que la Nation s'est fixée, et qui prennent dans les quartiers de la politique de la Ville une importance particulière.

La contribution de l'Éducation Nationale au sein de ces politiques publiques porte d'abord sur l'éducation prioritaire. Sa refondation se traduit notamment par un accompagnement pédagogique accru des élèves des réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+), dans une logique qui renforce la continuité entre l'école primaire et le collège, et qui veille à introduire davantage d'innovation dans les pratiques pédagogiques des enseignants. Au delà de ces réseaux d'éducation prioritaire, les dispositifs pédagogiques sont renforcés dans le cadre des projets d'accueil des élèves de moins de trois ans, dans la dispositifs «plus de maîtres que des classes» ou le renforcement des réseaux d'aide (RASED).

L'éducation nationale contribue à amener chaque jeune à un diplôme porteur d'une insertion sociale, culturelle et économique. C'est pourquoi l'orientation, les stages en entreprises mais également la prévention du décrochage scolaire sont des actions particulièrement sensibles pour les publics issus des quartiers.

Enfin dans le cadre de sa mission de service public, l'éducation nationale contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Porter l'excellence scolaire à tous les niveaux et pour tous les publics revêt une importance accrue pour les jeunes dont l'environnement social et culturel ne porte pas naturellement à la recherche de l'ambition scolaire.

Cet effort, considérable dans ses enjeux et ses coûts, ne peut s'exercer efficacement que dans un cadre institutionnel partagé par les collectivités en charge des questions d'éducation. C'est dans cette approche ouverte que se situe la valeur ajoutée des contrats de Ville.

A cet égard, la réforme des rythmes scolaires et la mobilisation des acteurs locaux autour des projets éducatifs de territoire constituent un nouvel élément structurant du pilotage partagé de l'accompagnement éducatif des enfants et des jeunes, sur les temps scolaires et péri-scolaires.

La démarche des contrats de Ville doit ainsi se fixer pour objectifs d'augmenter la visibilité de nos actions auprès des publics concernés, et de renforcer la cohérence et la complémentarité de celles qui sont conduites par les partenaires de l'École sur la base d'objectifs communs, en les associant au pilotage des mesures et des dispositifs pédagogiques et éducatifs.

Stratégies conjointes dans le cadre des contrats de Ville.

Les orientations ministérielles et académiques contribuent à la politique de la Ville selon les axes prioritaires suivants :

- Permettre à tous les jeunes d'atteindre un socle commun de connaissances, de compétences et de culture :
- Développer la confiance des parents en l'école
- Développer la réussite éducative et l'éducation à la citoyenneté
- Prévenir les conduites à risque et renforcer l'éducation à la santé
- Offrir aux jeunes une inclusion sociale, culturelle et économique réussie
- Prévenir le décrochage scolaire
- Renforcer la connaissance de l'entreprise et le lien avec le monde économique
- Encourager l'égalité des chances et l'ambition scolaire
- Développer la réussite scolaire



Luxeuil  
les Bains

VILLE EXEMPLAIRE & SOLIDAIRE

- Encourager l'ambition scolaire des jeunes

Le pilotage des contrats de Ville intégrera en conséquence les acteurs de terrain et les représentants institutionnels de l'éducation nationale : Rectorat, DSDEN - direction des services départementaux de l'éducation nationale, inspecteurs, chefs d'établissement, directeurs d'école.

Réciproquement, les activités éducatives, de parentalité, de prévention en santé et social, d'orientation et de connaissance du monde de l'entreprise, conduites au sein des écoles, des collèges et des lycées seront ouvertes aux partenaires de l'École partageant, dans leurs propres domaines de compétence, l'aide et l'accompagnement des élèves en et en dehors du temps scolaire.

### **1. Permettre à tous les jeunes d'atteindre un socle commun de connaissances, de compétences et de culture.**

- Développer la confiance des parents en l'école.

→ Soutenir l'implication des parents et développer leur confiance en l'école et leur compréhension des attentes institutionnelles. On développera notamment les « espaces parents » au sein des écoles et collèges concernés et on rendra effectif le droit d'information et d'expression des parents. La création, l'aménagement et le fonctionnement de ces espaces ouverts sur l'établissement et le quartier seront conjointement assurés par les partenaires en charge de la construction, de l'équipement et de l'animation pédagogique et éducative.

→ Mettre en place dans chaque école et chaque collège des QPV des dispositifs visant à une meilleure compréhension du « métier d'élève » par les parents : « mallette des parents », école dans le quartier, etc.

- Développer la réussite éducative et l'éducation à la citoyenneté

→ Généraliser l'élaboration et le suivi de véritables parcours organisés d'éducation artistique et culturelle, et des activités sportives (USEP, UNSS, ...) en tant que leviers d'intégration et d'émancipation sociale, en lien avec les services de l'Etat et les collectivités territoriales et locales partenaires.

→ Développer l'implication des jeunes et leur prise de responsabilité, en développant notamment les conseils de la vie collégienne.

→ Développer la médiation sociale en milieu scolaire ou aux abords des établissements (associations médiatrices) et les lieux d'écoute, en lien avec les cellules de veille des collèges et des lycées et LP.

→ Renforcer la prévention des violences en milieu scolaire en mobilisant les services de l'Etat et les collectivités concernés, dans le cadre d'un projet cohérent entre l'établissement, ses abords et le quartier. o Renforcer l'éducation des élèves et de leurs parents à

la laïcité.

→ Renforcer l'éducation au respect mutuel, notamment entre filles et garçons.

→ Développer les projets éducatifs partagés entre le temps scolaire et le temps périscolaire auprès des élèves des écoles maternelles et élémentaires, notamment dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

- Prévenir les conduites à risque et renforcer l'éducation à la santé

• Renforcer l'éducation à la santé des enfants et des jeunes des écoles, collèges, lycées et LP sur la base d'un projet éducatif élaboré par le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), piloté conjointement par les établissements scolaires et leurs partenaires.

• Renforcer la prévention de la consommation des drogues et produits toxiques, en lien avec les services de l'Etat et les collectivités en charge de la lutte contre les toxicomanies.

### **2. Offrir aux jeunes une inclusion sociale, culturelle et économique réussie**

• Prévenir le décrochage scolaire : contribuer à la réduction de moitié du nombre de jeunes décrocheurs en mettant l'accent sur la prévention.

Renforcer la prévention et le suivi de l'absentéisme scolaire dans les écoles et collèges situés en QPV en lien avec les collectivités en charge du suivi social des jeunes.

Renforcer l'accompagnement pédagogique des jeunes les plus en difficultés et notamment les dispositifs innovants dans les collèges.

→ Développer la connaissance des attendus du collège auprès des élèves des écoles, dans le cadre d'une réflexion conduite au sein du conseil école-collège, notamment en développant un dispositif Ecole ouverte dans chaque collège situé en QPV. o Croiser les constats et les analyses sur les situations individuelles d'enfants et de jeunes en difficultés, en développant les approches pluridisciplinaires scolaires et extra-scolaires et en mobilisant notamment les programmes de réussite éducative (PRE) dont le pilotage sera partagé et davantage orienté vers la prévention du décrochage scolaire.

→ Assurer l'accompagnement et le suivi des jeunes temporairement déscolarisés par une mesure conservatoire, notamment dans le cadre des PRE, en s'appuyant sur les établissements scolaires et sur les associations soutenues par le contrat de Ville.

• Renforcer la connaissance de l'entreprise et le lien avec le monde économique

→ Faciliter la recherche et l'accès aux stages de découverte du monde professionnel,



VILLE EXEMPLAIRE & SOLIDAIRE

des stages d'observation des élèves de 3ème des collèges en QPV (dispositif d'appui aux établissements), des périodes de formation en milieu professionnel des lycéens en lien avec les branches professionnelles, les réseaux d'entreprises, les collectivités territoriales et locales.

→ Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, notamment par le développement de l'accès à l'apprentissage.

→ Faciliter la mobilité des jeunes dans leurs parcours scolaires et d'insertion professionnelle.

→ Renforcer la connaissance de l'entreprise, des métiers et des voies d'orientation par les élèves, notamment en développant l'action du référent école-entreprise des collèges en lien avec les partenaires économiques.

### **3. Encourager l'égalité des chances et l'ambition scolaire**

• Développer la réussite scolaire

→ Développer dans chaque école maternelle située en QPV l'accueil et la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, en mettant en œuvre un projet éducatif partagé par les parents et la collectivité en charge de la petite enfance.

→ Développer et systématiser dans chaque école élémentaire le dispositif « plus de maîtres que de classes ».

→ Encourager l'ambition scolaire des jeunes

→ Stimuler l'excellence scolaire et éducative des élèves :

→ Dans leur orientation scolaire et professionnelle.

→ Dans l'accès aux études longues. Les dispositifs de découverte et d'incitation seront développés au sein des établissements scolaires en complémentarité avec les partenaires : mise en place d'une cordée de la réussite par REP+ et par REP adossé à un établissement d'enseignement supérieur, dispositifs favorisant l'accès aux classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

En internat, qui seront accessibles prioritairement aux élèves relevant des QPV, les élèves bénéficieront d'un projet éducatif adapté à leurs besoins individuels.

→ Promouvoir l'orientation non sexuée des filles et des garçons dans l'ensemble des voies de formation générales, technologiques et professionnelles.

→ Développer prioritairement l'utilisation des outils pédagogiques numériques au sein des écoles et des collèges pour mieux accompagner les élèves les plus en difficulté.

→ Prévenir les risques d'illettrisme des jeunes et de leurs parents, en agissant conjointement avec les services de l'Etat et les collectivités territoriales et locales.

→ Réserver prioritairement les Emplois d'avenir Professeur aux étudiants issus des QPV.



*Luxeuil  
les Bains*

VILLE EXEMPLAIRE & SOLIDAIRE

# CONTRIBUTION DE L'UNITÉ TERRITORIALE DE LA DIRECCTE

## NOUVEAU CONTRAT DE VILLE - CONTRIBUTIONS DES ACTEURS DE L'ETAT

Acteurs	Politiques publiques	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs et cibles	Exemple(s) concret(s) de projets/réalisations	
<b>Objectifs stratégiques liés aux conventions nationales et aux orientations des ministères à intégrer aux contrats de ville</b>						
<b>UT DIRECCTE</b>	<b>Emploi</b>	Favoriser et accompagner les créations d'entreprise par des résidents des quartiers	Mobiliser l'accompagnement NACRE au profit des demandeurs d'emploi des quartiers politiques de la ville	Part de bénéficiaires de l'accompagnement NACRE : atteindre une part de 11% pour les publics politique de la ville en 2015	Ouverture d'une antenne de la boutique de gestion de Franche-Comté sur le département de la Haute-Saône à Vesoul.	
		Permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers	Favoriser le recours à l'alternance - sensibiliser des entreprises par les réseaux de développeurs de l'apprentissage - mobiliser les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA)	Favoriser le recours à l'alternance Part de bénéficiaires de contrats de professionnalisation, Part d'entreprises sensibilisées	Part de bénéficiaires de contrats d'apprentissage, Part de bénéficiaires de contrats de professionnalisation, Part d'entreprises sensibilisées	Animation des développeurs au niveau régional  Repérage d'offres d'emploi non pourvues proches géographiquement des quartiers pour négocier une requalification en offre "alternance" sur des métiers correspondants aux profils des viviers ZUS des opérateurs du SPE.  Tenue d'opérations de communication et de sensibilisation auprès des employeurs sur les discriminations et la situation des populations des QPV au regard des difficultés qu'elles rencontrent pour s'insérer dans le monde du travail.
			Mobilisation des missions locales couvrant des quartiers de la politique de la ville pour l'atteinte de leurs objectifs de sortie en alternance	Part des objectifs de sortie en alternance Suivi des objectifs des missions locales sur les sorties en alternance	Part des objectifs de sortie en alternance Suivi des objectifs des missions locales sur les sorties en alternance	Pas d'objectifs spécifiques jeunes ZUS, mais un bon taux de couverture des offres de services milos au sein des quartiers avec forum alternance organisé chaque année + autres actions comme forum CCI DU 70. présence des MILOS sur certains quartiers.
			Mieux faire valider les compétences acquises par les jeunes à travers le parcours mis en œuvre dans le cadre des emplois d'avenir	Part des jeunes ZUS non qualifiés qui obtiennent une certification ou une qualification dans le cadre de leur Eav	Part des jeunes ZUS non qualifiés qui obtiennent une certification ou une qualification dans le cadre de leur Eav	
		S'assurer que les résidents des quartiers puissent bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi	Prioriser les jeunes résidents en ZUS sur le dispositif Garantie Jeunes.	Part des bénéficiaires ZUS dans la Garantie Jeunes : 21 %.	Part des bénéficiaires ZUS dans la Garantie Jeunes : 21 %.	Sur la Haute-Saône, seul la MILO de Vesoul et celle de Lure-Luxeuil-Champagny rentrent dans le dispositif Garantie Jeunes à compter du 1er septembre 2015.
			Améliorer la mobilisation du dispositif CIVIS	Part des Bénéficiaires d'un accompagnement CIVIS dans les ZUS : 20% pour 2015	Part des Bénéficiaires d'un accompagnement CIVIS dans les ZUS : 20% pour 2015	A fin octobre 2014, entrée CIVIS total pour la Haute-Saône : 589 dont 40 ZUS soit 7 %.
			Favoriser le recours aux réseaux de parrainage et aux dispositifs de "deuxième chance"	Part des bénéficiaires des réseaux de parrainage issus des quartiers prioritaires Part des Bénéficiaires des dispositifs de 2ème chance ou EPIDE issus des quartiers prioritaires	Part des bénéficiaires des réseaux de parrainage issus des quartiers prioritaires Part des Bénéficiaires des dispositifs de 2ème chance ou EPIDE issus des quartiers prioritaires	Ciblage fort du dispositif sur les QPV, avec densification du réseau dans les zones concernées.
		Garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi	Prioriser les jeunes résidents en ZUS sur les dispositifs de contrats aidés (Eav, CAE, CIE, contrat starter)	Part des ZUS dans les Eav (25,7 % en 2015) Part des ZUS dans les CAE (12,9 % en 2015). Part des ZUS dans les CIE (15 % en 2015).	Part des ZUS dans les Eav (25,7 % en 2015) Part des ZUS dans les CAE (12,9 % en 2015). Part des ZUS dans les CIE (15 % en 2015).	2288 Eav réalisés du 1er novembre 2012 au vendredi 31 octobre 2014 dont 594 pour la Haute-saône ZUS compris (10% sont issus des ZUS). Au 31 octobre 2014, 646 CUI secteur marchand réalisés soit 74,34% dont 113 pour la Haute-Saône soit 61,67 %, ZUS compris. Au 31 octobre 2014, 646 CUI secteur marchand réalisés soit 74,34% dont 113 pour la Haute-Saône soit 61,67 %, ZUS compris.
			Développer l'offre d'insertion par l'activité économique à destination de la politique de la ville	Public des quartiers prioritaires (volume et sorties)	Public des quartiers prioritaires (volume et sorties)	De nombreuses SIAE travaillent avec les partenaires du Service Public de l'Emploi et les partenaires sociaux pour le public ZUS mais nous ne disposons pas à ce jour de chiffres précis sur cet axe.
		Assurer la présence des services de Pôle emploi dans les quartiers prioritaires	Renforcer l'accompagnement des résidents des quartiers prioritaires, notamment les jeunes filles	Part des jeunes filles issues des quartiers prioritaires dans les primo arrivants suivi par les MILO.	Part des jeunes filles issues des quartiers prioritaires dans les primo arrivants suivi par les MILO.	
			Analyse de l'implantation de Pôle emploi (réseau de proximité, réseau spécialisé et réseau partenarial de délivrance de services Pôle emploi) dans les QPV	Conduite de l'analyse	Conduite de l'analyse	Dans le cadre du plan PE 2015, Pôle emploi a mobilisé ses moyens vers les publics les plus éloignés de l'emploi et les territoires les plus impactés par la crise.
			Analyse des distances aux points de réseau les plus proches, en cas de non implantation dans un QPV	Conduite de l'analyse	Conduite de l'analyse	
		Renforcer et adapter les moyens et les services de Pôle emploi aux besoins des quartiers prioritaires	Implantation de points de contact physiques dans les QPV ( sites du réseau propre de Pôle emploi ou missions d'accueil et d'information relayées par des partenaires (réseau des espaces mutualisés de service au public)	Part des QPV couverts par des points de contact physique (sites du réseau propre de pôle emploi ou missions d'accueil et d'information relayées par des partenaires)	Part des QPV couverts par des points de contact physique (sites du réseau propre de pôle emploi ou missions d'accueil et d'information relayées par des partenaires)	Haute-Saône : Permanences des MILOS : Héroucourt quartier des Chenelières, Vesoul quartier du Motmarin et Gray quartier des Capucins. Il reste Lure à couvrir.
			Renforcer le nombre d'agents de Pôle emploi	Nb d'agents supplémentaires affectés aux agences	Nb d'agents supplémentaires affectés aux agences	
		Renforcer et adapter les moyens et les services de Pôle emploi aux besoins des quartiers prioritaires	Mobilisation et adaptation des aides et des prestations au regard des besoins des territoires et mise en œuvre pour favoriser le recrutement de résidents des quartiers prioritaires par les entreprises, en lien avec les acteurs économiques.	Part des QPV au sein desquels sont mises en œuvre des actions pour favoriser le recrutement de résidents des quartiers prioritaires par les entreprises, en lien avec les acteurs économiques des territoires, notamment dans la mise en œuvre des contrats de génération et emplois d'avenir Nombre de contrats de génération et emplois d'avenir	Part des QPV au sein desquels sont mises en œuvre des actions pour favoriser le recrutement de résidents des quartiers prioritaires par les entreprises, en lien avec les acteurs économiques des territoires, notamment dans la mise en œuvre des contrats de génération et emplois d'avenir Nombre de contrats de génération et emplois d'avenir	
Mise en œuvre d'actions partenariales notamment avec les conseils généraux et CCAS, permettant un accompagnement global et la levée des freins à l'emploi des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires	Part des QPV au sein desquels sont mises en œuvre des actions partenariales notamment avec les conseils généraux et CCAS, permettant un accompagnement global et la levée des freins à l'emploi des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires / Actions menées et publics bénéficiaires		Part des QPV au sein desquels sont mises en œuvre des actions partenariales notamment avec les conseils généraux et CCAS, permettant un accompagnement global et la levée des freins à l'emploi des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires / Actions menées et publics bénéficiaires	Haute-Saône : L'objectif de l'UT est de redynamiser les volets emploi des CUCS. La 1ère étape était la reprise de permanence SPE, la 2nde doit être marquée par la construction des partenariats SPE avec les acteurs locaux pour rendre opérantes ses permanences avec notamment la construction d'un plan d'actions spécifiques encadrant les activités de cette permanence qui peut être utilisée comme tête de pont		
Développement économique et ESS	Créer de l'activité ESS dans les quartiers	Mobilisation des clauses d'insertion sur tous les marchés	Nombre d'heures relevant de la clause Nbre de personnes en emploi et type de contrat.	Haute-saône : Depuis 2 ans la DIRECCTE soutient le portage et l'animation d'un service dédié au repérage des marchés publics, à la sensibilisation des acteurs et à l'accompagnement de la mise en œuvre des clauses d'insertion principalement sur l'arrondissement de Lure. L'exercice 2014 sera marqué par un partenariat fort avec la DREAL qui cofinancera ce service dans le cadre de la construction d'une déviation routière sur l'axe Vesoul Lure. Un des objectifs du service est d'essaimer ce type de portage sur Vesoul ou Gray.		
	Renforcer les implantations commerciales dans les quartiers prioritaires	Développer l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale dans les quartiers en mobilisant l'ADIE, la BDG, Franche Comté active...	Nbre de SCIC, de SCOP, de SIAE et de CAE créées			
	Renforcer les implantations commerciales dans les quartiers prioritaires	Renforcer la mobilisation du FISAC sur les territoires les plus fragiles et en particulier les quartiers prioritaires (DDT/DIRECCTE)	Nombre de projets FISAC sélectionnés et financés			
Améliorer la connaissance de l'économie sociale et solidaire pour agir plus efficacement	Mobiliser l'action de l'EPARECA sur les centres nécessitant une restructuration importante (DDT / DIRECCTE)	A définir	A définir			
	Mobilisation du SG-CIV (ONZUS) de la DGCS, de l'ACSé, de l'Observatoire de l'économie sociale et solidaire et de la DARES pour le diagnostic et le suivi des résultats			Prendre en compte la production de données territorialisées au niveau des futurs QPV par l'observatoire régional de l'ESS porté par la CRESS en inscrivant dans le cadre de la future CPO Etat-CRESS		
	Solicitation des têtes de réseau de l'ESS intervenant dans les QP pour l'état des lieux des soutiens budgétaires nationaux et territoriaux en lien avec le PDEC, les sous-préfets Ville, l'ACSé et les correspondants ESS de la DGCS			Mobilisation des têtes de réseaux de l'ESS en lien avec SPEL et SPER et des task-force ville départementales sur la mobilisation pour établir l'état des lieux des soutiens financiers de l'état en faveur de l'ESS dans les futurs QPV		



VILLE EXEMPLAIRE & SOLIDAIRE

# ANNEXES



# GLOSSAIRE

**ACSE** : Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances

**ANRU** : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

**ARS** : Agence Régionale de Santé

**CAF** : Caisse d'Allocations Familiales

**CC** : Conseil Citoyens

**CDC** : Caisse des Dépôts et des Consignations

**CD** : Conseil Départemental

**CEJ** : Contrat Enfance-Jeunesse

**CGET** : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

**CLSPD** : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

**CPER** : Contrat de Plan État Région

**CUCS** : Contrat Urbain de Cohésion Sociale

**CRSD** : Contrat de Redynamisation du Site de Défense

**DASEN** : Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

**DDCSPP** : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

**DDT** : Direction Départementale des Territoires

**EPCI** : Établissement Public

de Coopération Intercommunale

**FIPD** : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

**HLM** : Habitation à Loyer Modéré

**IA** : Inspection d'Académie

**IAE** : Insertion par l'Activité Économique

**PEDT** : Projet éducatif Territorial

**PJJ** : Protection Judiciaire de la Jeunesse

**PLU** : Plan Local d'Urbanisme

**PRF** : plan Régional de Formation

**RSA** : Revenu de Solidarité Active

**SCOT** : Schéma de Cohérence Territoriale

**SPE** : Services Publics de l'emploi

**SPIP** : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

**TIG** : Travail d'intérêt Général

**UT- DIRECCTE** : Unité Territoriale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

# DÉLIBÉRATIONS

Communauté de communes du Pays de Luxeuil	
REPUBLICQUE FRANCAISE	
DEPARTEMENT Haute-Saône	
ARRONDISSEMENT Lure	
Séance du conseil communautaire du 9 avril 2015	
Date de la convocation	1 <sup>er</sup> avril 2015
Conseillers en exercice	33
Titulaires présents	24
Suppléants présents	0
Pouvoirs	3
Nombre de votants	27
Objet	Contrat de Ville 2015-2020
Délibération n° 2015 068	
Page(s) 1/3	

Accusé de réception - Sous-préfecture de Lure  
070-247000755-20150409-D-2015-068-DE

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Sous-préfet : 15/04/2015  
Publication : 15/04/2015

L'an deux mille quinze le 9 avril, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil se sont réunis à la salle du conseil en Mairie de Luxeuil-les-Bains, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président.

**Étaient présents les délégués titulaires :** Martine ANDING, Martine BAVARD, Jean-Pierre BEY, Frédéric BURGHARD, Christian CHAMAGNE, Véronique DEVOILLE, Marie-Claude DOILLON, Jérôme FAIVRE, Sylvie GAVOILLE, Bernard GIRE, Didier HUA, Stéphane KROEMER, Bernard LEGRAND, Beatrice LEPAGNEY, Pascale MANGIN, Louis MARTHEY, Francis MATHIEU, Evelyne MOUGEL, Éric PETITJEAN, Odile POUILLEY, Christelle POUTOT, Gisèle PRUD'HOMME, Antoinette RICHARDOT, Daniel TONNA.

**Pouvoirs :** Josy BAUDIN à Éric PETITJEAN, Michel RAISON à Frédéric BURGHARD, Guy ROSE à Gisèle PRUD'HOMME.

**Absents ou excusés :** Christiane BEY, Michel CALLOCH, Roland CHAMAGNE, Joël DAVAL, Gilles FRANC, Christophe LEJEUNE.

## Préambule

Outil au service du projet territorial de Cohésion Sociale de la Ville de Luxeuil-les-Bains, le Contrat de ville qui remplace depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) vise à apporter des réponses appropriées pour réduire les inégalités sociales et urbaines présentes sur le quartier prioritaire.

Les actions proposées et les moyens mobilisés doivent concourir à transformer le quartier en pôle de développement social, urbain et économique.

## Exposé des motifs

En 2007, la commune de Luxeuil-les-Bains s'est engagée aux côtés de l'Etat, de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, de la Caisse d'Allocations Familiales et d'Habitat 70 dans un contrat urbain de cohésion sociale pour la période 2007 – 2010.

Il a été prolongé par l'Etat, par avenant pour la période 2011-2014, au profit des quartiers Stade et Messier.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 fixe le nouveau cadre de la politique de la ville dans un contrat de ville de nouvelle génération pour la période 2015-2020, autour des principes suivants :



# Communauté de communes du Pays de Luxeuil

Séance du conseil communautaire du  
9 avril 2015

**Objet** Contrat de Ville 2015-2020

Délibération n° 2015 068  
Page(s) 2/3

- **Un contrat de ville porté par l'intercommunalité**, animé et mis en œuvre par la Ville et fédérant l'ensemble des acteurs concernés par la politique de la ville, parmi lesquels la Région, le Département, la Caisse d'Allocation Familiales, l'Education Nationale, l'Agence Régionale de Santé, le Procureur de la République, les bailleurs sociaux, Pôle Emploi et la Mission Locale, mais aussi le tissu associatif local et les habitants;
- Une mobilisation prioritaire des crédits de « droit commun » de l'Etat et des collectivités.
- Un processus contractuel ciblé sur la nouvelle géographie prioritaire, qui passe au niveau national de 2350 quartiers à 1300 territoires cibles. Ces nouveaux Quartiers « Politique de la Ville » se substituent au 1er janvier 2015 aux Zones Urbaines Sensibles et aux quartiers inscrits en Contrat Urbain de Cohésion Sociale ;
- Un Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) ;
- Un principe de mobilisation des acteurs locaux et des habitants via la mise en place d'un « Conseil Citoyens » qui apportera sa contribution au contrat de ville.

## **Pour le Pays de Luxeuil, un quartier Politique de la ville a été défini sur les secteurs du quartier du Stade et du Messier de Luxeuil-les-Bains.**

Un comité de pilotage ainsi que 3 groupes de travail rassemblant les acteurs institutionnels et associatifs ont été constitués. Ces groupes sont co-animés par la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, la Ville de Luxeuil-les-Bains de manière partenariale.

Le projet territorial se déclinera autour de trois piliers d'intervention : le développement économique et l'emploi, le cadre de vie et la rénovation urbaine et la cohésion sociale.

Le contrat doit aussi traiter de trois enjeux transversaux qui se déclineront sur l'ensemble des thématiques : la jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que la prévention de toutes formes de discriminations.

Par courrier en date du 23 février 2015, le Préfet de la Haute-Saône, a signifié la validation par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires du périmètre définitif du quartier prioritaire de la ville.

En matière de rénovation urbaine, le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) concentre l'effort public sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus graves.

A ce titre, la Ville de Luxeuil-les-Bains s'est positionnée pour bénéficier du Programme d'Intérêt Régional ANRU pour le Stade-Messier qui fait l'objet de projets de restructurations urbaines lourdes.

En termes méthodologiques, l'élaboration du Contrat de Ville se décline de la manière suivante :

- Première étape : formalisation des contours du périmètre réglementaire du Quartier Prioritaire, diagnostic et définition des orientations stratégiques et des enjeux ainsi que des modalités de pilotage et de gouvernance du contrat.
- Deuxième étape : déclinaison opérationnelle et thématique qui se traduira par la mise en œuvre de plans d'action et d'indicateurs de suivi et d'évaluation.
- Troisième étape : signature du contrat avec l'ensemble des partenaires





# Communauté de communes du Pays de Luxeuil

Séance du conseil communautaire du  
9 avril 2015

**Objet** Contrat de Ville 2015-2020

Délibération n° 2015 068  
Page(s) 3/3

Le comité de pilotage réuni le 26 février 2015, a validé les enjeux suivants :

- Valoriser le quartier Stade-Messier et le reconnecter au centre-ville ;
- Favoriser l'accès à l'emploi des populations du quartier (formation, mobilité, offres « ciblées »...);
- Offrir les conditions favorables à la création d'entreprise ou d'initiatives économiques (création d'entreprises, offre foncière et immobilière, revitalisation du commerce, prospection, Insertion par l'Activité Economique...);
- Maintenir et développer les partenariats acquis dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (Education Nationale, gendarmerie,...) avec une nécessité de mieux promouvoir l'offre de service ;
- Impliquer les habitants et les familles.

## Décision

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 2014 – 173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;
- Vu le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains ;
- Vu le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

**CONSIDERANT** le cadre défini au regard du diagnostic et des enjeux identifiés avec nos partenaires, soit :

- La détermination par l'Etat d'une géographie prioritaire renouvelée,
- Les piliers: le développement économique et l'emploi ; le cadre de vie et le renouvellement urbain et la cohésion sociale,

**CONSIDERANT** l'étude de la programmation urbaine sur le quartier prioritaire,

**CONSIDERANT** que les actions de l'année 2015 nécessitent une instruction des dossiers, et que la préparation du contrat ne doit pas pénaliser les porteurs de projets,

**CONSIDERANT** que la commune de Luxeuil délibère dans les mêmes termes le 2 avril 2015

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- valide le nouveau périmètre d'intervention pour le quartier Stade-Messier, pour la période 2015-2020, ci-joint en annexe ;
- approuve les orientations stratégiques et les enjeux identifiés et définis par les partenaires ;
- approuve l'instruction des dossiers de demandes de subventions des divers opérateurs ayant vocation à intervenir sur le territoire prioritaire du Contrat de Ville ;
- autorise le Président ou son représentant, à signer le Contrat de Ville ainsi que tous les actes ou documents relatifs à la convention cadre du Contrat de Ville à intervenir.

Ainsi délibéré et signé  
Pour extrait conforme

**Le Président  
Didier HUA**



Commune de LUXEUIL-LES-BAINS  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2015**

<b>Délibération n°75-2015</b>		Le Sénateur-Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 9 avril 2015 et que la convocation du Conseil avait été faite le 26 mars 2015. Le Sénateur-Maire
Conseillers en exercice	29	
Présents	18	
Votants	25	

Etaient présents :

- M. Michel RAISON, Sénateur-Maire
- M. Frédéric BURGHARD, Mme Martine BAVARD, M. Michel CALLOCH, Mme Véronique DEVOILLE, Mme Evelyne MOUGEL, M. Didier HUA, Mme Pascale MANGIN, Adjoint au Maire
- M. Arnaud DEMONET, M. Bernard LEGRAND, Mme Marie-Claude DOILLON, M. Louis MARTHEY, Mme Béatrice LEPAGNEY, Mme Nathalie SIRVEAUX, Mme Christelle BARDOT, M. Alexandre DOILLON, M. Karim MALOUCI, M. Hugo COLOMBAT, Conseillers municipaux

Avaient donné pouvoir :

- M. Stéphane KROEMER donne pouvoir à Mme Martine BAVARD
- M. Christian GEORGE donne pouvoir à M. Frédéric BURGHARD
- Mme Jacqueline COEFFIC donne pouvoir à Mme Véronique DEVOILLE
- Mme Françoise GUILLEMIN donne pouvoir à Mme Evelyne MOUGEL
- M. Christian ROYAL donne pouvoir à M. Michel CALLOCH
- Mme Isabelle HUTNYK donne pouvoir à Mme Christelle BARDOT
- Mme Michelle GROSMIRE donne pouvoir à M. Louis MARTHEY

Etaient absents :

- M. Gilles FRANC
- M. Jean-Jacques FROTE
- M. Thierry PIQUARD
- Mme Christelle POUTOT

M. Karim MALOUCI a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Politique de la Ville-préparation du Contrat de nouvelle génération 2015-2020**

Vu le Code Générale des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 2014 – 173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,

Vu le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains

**Préambule :**

**Outil au service du projet territorial de Cohésion Sociale de la Ville de Luxeuil-les-Bains, le Contrat de ville qui remplace depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) vise à apporter des réponses appropriées pour réduire les inégalités sociales et urbaines présentes sur le quartier prioritaire. Les actions proposées et les moyens mobilisés doivent concourir à transformer le quartier en pôle de développement social, urbain et économique.**

### **Exposé des motifs :**

En 2007, la commune de Luxeuil-les-Bains s'est engagée aux côtés de l'Etat, de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, de la Caisse d'Allocations Familiales et d'Habitat 70 dans un contrat urbain de cohésion sociale pour la période 2007 – 2010. Il a été prolongé par l'Etat, par avenant pour la période 2011-2014, au profit des quartiers Stade et Messier.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 fixe le nouveau cadre de la politique de la ville dans un contrat de ville de nouvelle génération pour la période 2015-2020, autour des principes suivants :

- Un contrat de ville porté par l'intercommunalité, animé et mis en œuvre par la Ville et fédérant l'ensemble des acteurs concernés par la politique de la ville, parmi lesquels la Région, le Département, la Caisse d'Allocation Familiales, l'Education Nationale, l'Agence Régionale de Santé, le Procureur de la République, les bailleurs sociaux, Pôle Emploi et la Mission Locale, mais aussi le tissu associatif local et les habitants;
- Une mobilisation prioritaire des crédits de « droit commun » de l'Etat et des collectivités.
- Un processus contractuel ciblé sur la nouvelle géographie prioritaire, qui passe au niveau national de 2350 quartiers à 1300 territoires cibles. Ces nouveaux Quartiers « Politique de la Ville » se substituent au 1er janvier 2015 aux Zones Urbaines Sensibles et aux quartiers inscrits en Contrat Urbain de Cohésion Sociale ;
- Un Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) ;
- Un principe de mobilisation des acteurs locaux et des habitants via la mise en place d'un « Conseil Citoyens » qui apportera sa contribution au contrat de ville.

Pour le Pays de Luxeuil, un quartier Politique de la ville a été défini sur les secteurs du quartier du Stade et du Messier. Un comité de pilotage ainsi que 3 groupes de travail rassemblant les acteurs institutionnels et associatifs ont été constitués. Ces groupes sont co-animés par la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, la Ville de Luxeuil-les-Bains de manière partenariale.

Le projet territorial se déclinera autour de trois piliers d'intervention : le développement économique et l'emploi, le cadre de vie et la rénovation urbaine et la cohésion sociale.

Le contrat doit aussi traiter de trois enjeux transversaux qui se déclineront sur l'ensemble des thématiques : la jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que la prévention de toutes formes de discriminations.

Par courrier en date du 23 février 2015, le Préfet de la Haute-Saône, nous a signifié la validation par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires du périmètre définitif du quartier prioritaire de la ville.

En matière de rénovation urbaine, le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) concentre l'effort public sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus graves. A ce titre, la Ville de Luxeuil-les-Bains s'est positionnée pour bénéficier du Programme d'Intérêt Régional ANRU pour le Stade-Messier qui fait l'objet de projets de restructurations urbaines lourdes.

En termes méthodologiques, l'élaboration du Contrat de Ville se décline de la manière suivante :

- Première étape : formalisation des contours du périmètre réglementaire du Quartier Prioritaire, diagnostic et définition des orientations stratégiques et des enjeux ainsi que des modalités de pilotage et de gouvernance du contrat.
- Deuxième étape : déclinaison opérationnelle et thématique qui se traduira par la mise en œuvre de plans d'action et d'indicateurs de suivi et d'évaluation.
- Troisième étape : signature du contrat avec l'ensemble des partenaires

Le comité de pilotage réuni le 26 février 2015, a validé les enjeux suivants :

- Valoriser le quartier Stade-Messier et le reconnecter au centre ville
- Favoriser l'accès à l'emploi des populations du quartier (formation, mobilité, offres « ciblées »...)
- Offrir les conditions favorables à la création d'entreprise ou d'initiatives économiques (création d'entreprises, offre foncière et immobilière, revitalisation du commerce, prospection, Insertion par l'Activité Economique...)
- Maintenir et développer les partenariats acquis dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (Education Nationale, gendarmerie,...) avec une nécessité de mieux promouvoir l'offre de service

- Impliquer les habitants et les familles

**CONSIDERANT** le cadre défini au regard du diagnostic et des enjeux identifiés avec nos partenaires, soit :

- La détermination par l'Etat d'une géographie prioritaire renouvelée,
- Les piliers: le développement économique et l'emploi ; le cadre de vie et le renouvellement urbain et la cohésion sociale,

**CONSIDERANT** l'étude de la programmation urbaine sur le quartier prioritaire,

**CONSIDERANT** que les actions de l'année 2015 nécessitent une instruction des dossiers, et que la préparation du contrat ne doit pas pénaliser les porteurs de projets,

**Délibération :**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **Valide** le nouveau périmètre d'intervention pour le quartier Stade-Messier, pour la période 2015-2020, ci-joint en annexe,
- **Approuve** les orientations stratégiques et les enjeux identifiés et définis par les partenaires,
- **Approuve** l'instruction des dossiers de demandes de subventions des divers opérateurs ayant vocation à intervenir sur le territoire prioritaire du Contrat de Ville,
- **Autorise** le Sénateur-Maire, ou son représentant, à signer le Contrat de Ville ainsi que tous les actes ou documents relatifs à la convention cadre du Contrat de Ville à intervenir.

Adopté à l'unanimité  
Pour extrait conforme,



Par Délégation,  
L'Adjoint au Maire,  
Frédéric BURGHARD

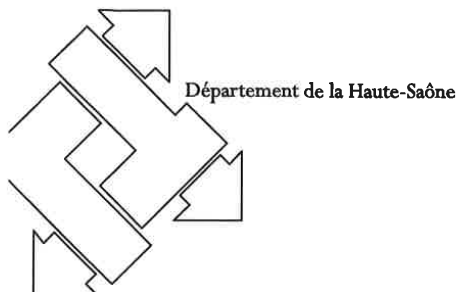
Accusé de réception - Sous-Préfecture de Lure

070-217003110-20150410-75-2015-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 10/04/2015  
Publication : 10/04/2015

# CONVENTION CADRE QUARTIER URBAIN SENSIBLE



## Convention relative au quartier sensible

### **ENTRE :**

Le Conseil départemental de la Haute-Saône, représenté par son Président, Monsieur Yves KRATTINGER, dûment habilité à signer cette convention par délégation de la Commission permanente du 10 juillet 2015 ;

### **ET**

La Ville de LUXEUIL les BAINS, représentée par son Sénateur-Maire, Monsieur Michel RAISON, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n°21-2014 du 30 mars 2014,

### **> Il est convenu ce qui suit :**

#### **ARTICLE I :**

Signataire des nouveaux contrats de villes 2015-2020, aux côtés de l'Etat, le Conseil départemental a souhaité conclure des accords spécifiques avec les villes éligibles pour valoriser sa participation dans la politique de réduction des inégalités.

La commune est, à l'évidence, le lieu d'inscription des politiques de lutte contre les inégalités au sein même de son territoire. Par ses missions d'action sociale de proximité, de prévention de la délinquance ou de coordination de l'action sociale locale, elle dispose des outils nécessaires à l'établissement d'un diagnostic et à l'élaboration de projets de solidarité concertés entre les différents acteurs.

Les compétences du Conseil départemental s'exercent sur tout le territoire départemental. Cependant, une attention particulière est portée de longue date sur les quartiers sensibles notamment par l'installation ou le renforcement de services publics à vocation sociale :

- renforcement de personnels sociaux et médico-sociaux affectés au quartier sensible ;
- dotation au centre socioculturel du quartier de moyens particuliers destinés à des actions de prévention auprès de jeunes de 12 à 20 ans.

Enfin, les équipes de travailleurs sociaux du Département et leur responsable d'équipe constituent un appui à la commune et aux acteurs locaux pour la mise en œuvre et le suivi des actions.

**ARTICLE 2 :**

Au delà de ses compétences légales et des dispositifs de droit commun qui sont rappelés dans l'annexe au contrat de ville relatif aux compétences du Département, le Conseil départemental affirme sa volonté de soutenir les actions de proximité sur le quartier précité.

Pour 2015, la somme de 15 800 € est réservée pour les actions qui seront proposées par la ville à sa participation sur les thématiques suivantes :

- **favoriser l'insertion sociale et socio professionnelle** des habitants du quartier dans un objectif de développement personnel, de création de lien social et de préalables à l'insertion professionnelle ;
- **favoriser les activités** des enfants, adolescents et jeunes adultes dans un objectif d'une meilleure image de soi et de recherche d'autonomie notamment par le biais de chantiers de jeunes et **conforter le rôle des parents** auprès de leurs enfants afin de renforcer leurs capacités éducatives et la reconnaissance de leur place de parents.

Conscient de la fragilité financière des associations et de l'intérêt de mener les actions de prévention dans la continuité, le Conseil départemental entend mener une politique active de soutien aux intervenants locaux en leur attribuant la totalité de la somme allouée dès passage du dossier en Commission permanente.

**ARTICLE 3**

Les actions retenues, pour 2015, sont les suivantes :

Nom du porteur	Intitulé du projet	ACTIONS		Financements et avis	
		Bénéficiaires	Contenu du projet	Coût initial projet	CD 70 CQUS
<b>1 – Favoriser l'insertion sociale et socio professionnelle</b>					
Ville Luxeuil	Aide à la mobilité	Jeunes et adultes	Prise en charge d'une partie du coût du permis de conduire en contrepartie d'une activité d'intérêt collectif (35 heures) dans le cadre d'un projet professionnel.	4 500 €	1 500 €
	Insertion par le sport	Jeunes et adultes	Rencontres autour du sport sur le quartier Messier Stade afin d'apporter une nouvelle offre de pratique sportive pour des jeunes non encadrés pendant les vacances.	4 000 €	2 500 €
<b>2 – Favoriser le rôle des parents et des adolescents, conforter le rôle des parents</b>					
Centre social Saint Exupéry	Lien social et soutien à la parentalité	Tout public	Médiation sociale, ateliers accompagnement et animations socioculturelles pour jeunes et familles du quartier avec la référente famille.	49 500 €	6 000 €
	Chantier jeunes éducatifs	Adolescents	Prise en charge d'une partie du coût d'un projet éducatif (permis, vacances en groupe) en contrepartie de travaux divers pendant l'été.	5 185 €	2 000 €
Femmes du monde	Café des parents	Parents	Organisation de rencontres et de partage d'expériences avec les parents sur thèmes liés à la parentalité. Rencontre avec les acteurs de la ville et du quartier.	2 450 €	1 000 €

<b>Centre Taiclet</b>	Sensibilisation au sport		Organisation de mars à décembre 2015 d'animations sportives (boxe, danse funky, hip hop, théâtre) à destination d'enfants et adolescents des quartiers Stade et Messier.	3 000 €	800 €
<b>Saint Exupéry</b>	Animations socio culturelles		Activités socio-éducatives et sportives à destination des jeunes adultes des quartiers Messier et Stade visant à favoriser l'engagement citoyen et l'ouverture vers l'extérieur.	27 350 €	2 000 €

**TOTAL : 15 800 €**

**ARTICLE 4**

La présente convention est conclue pour une période de 1 an, renouvelable pour la durée du contrat de ville Etat, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants.

Les signataires s'entendent pour organiser au minimum une réunion annuelle pour déterminer les actions soumises au financement du Conseil départemental, au titre de la présente politique de soutien aux quartiers urbains sensibles.

Fait à Vesoul, le

**24 AOUT 2015**



Le Sénateur-Maire de Luxeuil les Bains,

Michel RAISON

Le Président du Conseil départemental,

Yves KRATTINGER

# CONSEIL CITOYENS

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ(E)  
PAR LES QUESTIONS  
D'ÉDUCATION,  
DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ,  
D'EMPLOI, D'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE,  
DE DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE ?



---

DEVENEZ MEMBRE DU  
**CONSEIL CITOYENS**  
DE VOTRE QUARTIER

---



## **REGLEMENT INTERIEUR**

### **CONSEIL CITOYEN LUXEUIL LES BAINS**

Le Conseil Citoyen (CC) est une instance consultative portée par la Ville et l'Etat, qui en qualité de personne morale, en assurent les moyens de son fonctionnement en respectant les principes énoncés ci-dessous. Le CC est composé d'un collège HABITANTS désignés à l'issue d'un tirage au sort ou d'un appel à candidature et d'un collège ACTEURS LOCAUX désignés à l'issue d'un appel à candidature.

Chaque conseiller doit respecter les principes suivants :

#### **Liberté**

Le conseil citoyen a vocation à favoriser l'expression d'une parole libre.

#### **Égalité**

Corolaire du principe de liberté, le principe d'égalité impose que la parole de chaque membre du conseil soit également considérée et prise en compte.

#### **Fraternité**

Les membres du conseil citoyen s'engagent volontairement à œuvrer en faveur de leur quartier, dans le respect des convictions de chacun.

#### **Laïcité**

Le conseil citoyen est un lieu de débat public ouvert à la parole des habitants, associations et acteurs du quartier dans la liberté de conscience de chacun et sans prosélytisme.

#### **Neutralité**

Le conseil citoyen est le lieu d'expression des habitants, associations et acteurs locaux du quartier, que rassemble leur appartenance commune au quartier et l'objectif commun d'apporter les réponses les plus pertinentes aux problématiques identifiées.

#### **Souplesse**

Le conseil citoyen s'inscrit dans un processus de co-construction pour favoriser la mobilisation et l'implication citoyennes.

#### **Indépendance**

Porteurs d'une expertise nouvelle et force de proposition, le conseil citoyen constitue un espace d'échanges, d'analyse et de débat favorisant l'expression d'une parole libre.

#### **Pluralité**

La pluralité des voix qui s'expriment au sein du conseil garantit la richesse des positions qu'il porte.

#### **Parité**

Le conseil citoyen est composé d'une part de représentants d'associations et d'acteurs locaux et d'autre part, d'habitants tirés au sort en respectant un principe paritaire.

#### **Proximité**

Le conseil citoyen est la manifestation d'une mobilisation citoyenne à l'échelle d'un quartier.

#### **Citoyenneté**

Le conseil citoyen doit permettre aux habitants des quartiers de la politique de la ville de devenir des citoyens actifs de leur quartier, de leur commune et de leur agglomération.

#### **Co construction**

La mise en place du conseil citoyen conduit à envisager les habitants et les acteurs du quartier comme des partenaires à part entière, étroitement associés à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des contrats de ville.

Le médiateur sous la responsabilité du coordinateur Cohésion Sociale de la Ville de Luxeuil-les-Bains est chargé d'assurer le secrétariat et le bon fonctionnement du Conseil Citoyen.

Le Conseil Citoyen se réunit au sein de la Maison du Citoyen, mis à sa disposition par la Ville de Luxeuil-les-Bains. Des permanences afin de rencontrer la population peuvent être organisées le jour de la réunion bi-mensuelle.

Il s'exprime sur tous les aspects de la vie du quartier Stade-Messier autour de 4 axes thématiques, non exclusifs :

- l'habitat, le cadre de vie et le renouvellement urbain,
- la cohésion sociale autour de l'éducation, la jeunesse, la santé, la culture, le sport,
- le développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle,
- la tranquillité publique...

Ces thématiques sont proposées en adéquation avec les axes de travail de la Politique de la Ville.

Des commissions de travail peuvent être créées suivant les thématiques choisies par le Conseil Citoyen.

Lors des commissions de travail, le conseil citoyen peut faire appel, s'il le juge nécessaire, aux habitants ou à d'autres acteurs locaux ou à des personnes qualifiées extérieures.

Les commissions peuvent siéger aux dates et fréquences qu'elles souhaitent, au sein de la Maison du Citoyen.

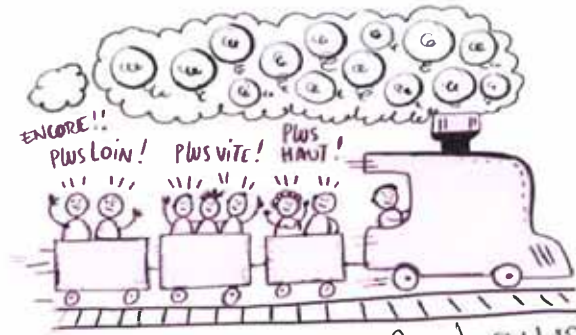
Le Conseil Citoyen se réunit une fois tous les deux mois en séances plénières.

Le Maire et/ou son adjoint en charge de la Cohésion Sociale peuvent réunir le CC s'ils le jugent nécessaire.

2 Représentants du Conseil Citoyen volontaires participeront au Comité de Pilotage du Contrat de Ville

Les Conseillers ont un mandat de 3 ans reconductible, sous réserve d'assiduité. En cas de vacance de siège (démission, décès, non-respect du règlement intérieur, absence répétitive) une liste de suppléant a été déterminée lors du tirage au sort.

Un compte rendu de chaque séance est rédigé par le médiateur ou un secrétaire de séance désigné et transmis à Monsieur le Maire et tous les membres du CC.



Lu et approuvé  
Boussoufi

Lu et approuvé

Lu et approuvé  
Maire

Lu et approuvé  
Mme EL BOUSSOUFI

Lu et approuvé

Signature  
Précédé de la mention « lu et approuvé »

Lu et approuvé  
Racourt

Lu et approuvé  
Mme Sabat

Lu et approuvé

UNAY  
Lacour

Lu et approuvé  
Rachid ELAFIANI

Lu et approuvé  
G. Elouadi

Lu et approuvé  
Mme EL BOUSSOUFI

Lu et approuvé  
ALANI Saha

**MEMBRES DU CONSEIL CITOYEN**  
**QUARTIER MESSIER/STADE**  
**LUXEUIL LES BAINS**

**Collège Habitants**

Nom & Prénom	Adresse	Tranche d'Age	
EL BOUAYADI Tlaitmas	3 Allée des Libelles	20-30	Volontaire
EL BOUJJOUFFI Najate	1 Allée des Libelles	30-40	Volontaire
ENNAOUARA Zohra	1 Rue Salvador Allende	40-50	Volontaire
MEZQUITA GOMEZ José	4 Rue Auguste Renoir	40-50	Volontaire
YILMAZ Gulseren	7 Allée Roger Pierrey	30-40	Volontaire
ALAMI Safa	12 rue Salvador Allende	30-40	Tirage au sort
PERARDOT Marianne	3 allée Roger Pierrey	40-50	Tirage au sort
RACENET Evelyne	11 allée Roger Pierrey	50-60	Tirage au sort
SANTOS Marie Madelaine	5 allée des Libelle	50-60	Tirage au sort
UNAY Ceurige	14 Rue de Lattre de tassigny	40-50	Volontaire
FLEURET Jean Marc	18 Rue Anatole France	40-50	Volontaire
SELLEN Moelir	7 Allée Roger Pierrey	40-50	Volontaire
SAKRAK Mualla	64 r Gustave Courbet	40-50	Suppléante

**Collège Acteurs Locaux**

Nom & Prénom	Adresse	Représentant/Commerce	Tranche d'Age
LECLERC Raymond	1 Allée Roger Pierrey	Initiative Partagé	60-70
BEAUDOIN Laurent	Rue de Rauchembaut	Sodexo	40-50
GUY Eliette	5 Bis Rue de Lattre de Tassigny	Femmes du Monde	60-70
LARRIERE Guy	5 Rue des Ecoles	Restaurant du Cœur	60-70
YENN Gilles	5 Rue des Ecoles	Secours Catholique	70-80
MAS Henry	Rue du Sergent Bonnot	Croix Rouge	70-80
DELSART Gilles	33, rue Anatole France	Trait d'Union	50-60
CREANTOR Christelle	7 Avenue Sarraill	Bailleur Social SNI	40-50
CASTANHEIRA Hélène	4 T Avenue Guynemer	Bureau de Tabac	40-50
REICHERT Deborah	Place de la République	Office du Tourisme	40-50